

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE
BEJAIA.**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences de Gestion

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion**

Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Thème

**L'apport de la participation citoyenne dans la mise en
place d'une bonne gouvernance locale**

Cas de la commune de Bejaia

Réalisé par :

BERKATI Nesrine

Jury composé :

**Président : MOULOUUD Abdenour
Examineur : KIROUANI Lyes
Rapporteur M^r : MERADI Ouari**

Promotion 2016-2017

Remerciements

Merci à dieu le tout puissant qui nous a accordé

La santé, la persévérance, le courage

Et la motivation

Pour mener à bien ce Travail

Je tiens à remercier très profondément mon

Encadreur M^r. MERADI Ouari

Merci pour son encouragement et ses orientations durant la

Réalisation de ce projet

À tous les élus locaux et associations

de la commune de Bejaia

Je remercie également les membres de jury de soutenance

Qui ont bien voulu juger mon travail.

Je remercie toutes personnes ayant contribué de prêt ou de loin

À la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes chers parents, pour leurs sacrifices, leurs soutiens

A mon mari Mohamed

A mes frères Mohamed et Anis

A ma belle famille et à toute la famille BERKATI

Nesrine

Introduction Générale

Conclusion Générale

Bibliographie

Liste des abréviations

ACL : agglomération chef-lieu

AEP : alimentation en eau potable

AG : assemblée générale

APW : assemblée populaire de wilaya

APN : assemblée populaire national

APC : assemblée populaire communale

AS : agglomération secondaire

BM : banque mondiale

CA : conseil d'administration

DAS : délégation aux affaires stratégiques

DLD : développement local durable

DPAT : direction de la planification et de l'aménagement du territoire

DPSB : direction de la planification et de suivi budgétaire

FAO : food and agricultur organization

FIDA : fonds international de développement agricole

OSC : organisation de la société civile

OCDE : organisation de coopération et de développement économique

ONG : organisation non gouvernementale

PAC : plan d'aménagement côtier

PAS : plan d'ajustement structurel

PDAU : plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

PNDL : programme national de développement local

PRDD : politique régionale faveur du développement durable

RGPH : recensement générale de la population et de l'habitat

SAU : surface agricole utile

SC : société civile

ZE : zone éparsé

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : le cadre conceptuel de la bonne gouvernance locale	3
SECTION 1 : les concepts clés de la gouvernance locale.....	4
SECTION 2 : La bonne gouvernance locale et la décentralisation	14
CHAPITRE II : la participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie	26
SECTION 1 : la participation citoyenne en Algérie	27
SECTION 2 : La gouvernance locale en Algérie.....	36
CHAPITRE III : la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale	48
SECTION 1 : Présentation de l'espace d'étude	49
SECTION 2 : présentation de l'enquête de terrain.....	60
SECTION 3 : présentation et interprétation des résultats de l'enquête	65
Conclusion générale	82
Bibliographie	
Liste des tableaux	
Annexe	

De nos jours le terme de gouvernance est vraiment très fréquemment employé pour parler du phénomène de direction, d'administration, de gouvernement et de relation internationale. C'est une notion qui adopte la mise en place de nouveaux modes de régulation plus pratiques, basé sur la collaboration entre acteurs publics et privés. Cette démarche de coordination a pour but de rendre l'action publique plus efficace et les sociétés plus facilement gouvernables.

Donc, la bonne gouvernance locale c'est la manière d'aligner les éléments de motivation, d'incitation afin de décentraliser davantage, de rendre les organisations et les institutions plus souples et plus dynamiques pour répondre davantage aux besoins des citoyens et du territoire.

La société civile représente en général l'ensemble d'organisations non étatiques qui activent pour un but non lucratif, comme les associations, les syndicats, etc. Elle est alors, indépendante des institutions ou des administrations publiques.

La relation entre la société civile et l'Etat, est une relation controversée qui se manifeste par une influence mutuelle. La société civile n'est autre qu'une conception de l'Etat moderne, ils sont alors indissociables, parce qu'il n'existe pas d'Etat sans société, ou de société sans Etat.

En Algérie, jusqu'à la fin des années 90, toutes les décisions ayant trait au développement étaient prises au niveau central, telles que les décisions ayant trait à l'aménagement du territoire, aux actions socio-économiques,... .C'est une situation justifiée par le système politique suivi, et les lacunes enregistrées au niveau des collectivités locales, notamment en terme de ressources financières propres à ces dernières, ce qui ne leurs permettait pas d'envisager des stratégies propres de développement local. Mais à partir des années 2000, les autorités centrales ont commencées à envisager une vision du développement dite par « le Bas » (HACHEMI-DOUICI N, SI MOHAMMED D, 5 p.), ça sera un développement décidé et réalisé par les acteurs locaux, à savoir wilayas et communes, citoyens et habitants mais s'inscrivait dans le cadre de la politique globale du développement national.

Et dans ce contexte la sélection des perceptions était fondée sur le rôle de la participation de la société civile dans le but d'avoir une bonne gouvernance locale qui s'introduit principalement dans les services publics. Et ce, pour une croissance durable et sophistiquée, surtout, au niveau de la commune, en utilisant des outils efficaces pour se connecter et activer une harmonie dans la perfection des stratégies de manière constructive. Mais ces stratégies ne peuvent prendre forme si elles ne se consacrent pas des mécanismes pratiques pour atteindre

les objectifs voulus, et le plus important de ces mécanismes le rôle du citoyen pour parvenir à une gestion et à une bonne organisation des collectivités locales.

Et c'est dans ce sens que s'inscrit notre problématique puisque nous voudrions étudier la raison qui pouvait impliquer une nécessité de concerter ou de faire participer la société civile dans le but d'avoir une bonne gouvernance locale.

En d'autre terme, nous voudrions répondre à la question suivante :

« Quel est le rôle de la participation citoyenne dans la mise en place d'une démarche de bonne gouvernance locale au niveau de la commune de Bejaia ? »

Pour cerner notre problématique, les questionnements suivants méritent des réponses :

- Quels sont les types de relations qu'entretient la société civile en priorité avec les différents acteurs locaux au niveau de la commune de Bejaia ?
- Quelles sont les contraintes entravant les organisations de la société civile en matière d'action de développement local au niveau de la commune de Bejaia ?

Les hypothèses qui vont servir de base notre présent travail sont les suivantes :

- Les types de relation qu'entretient la société civile en priorité avec les différents acteurs locaux sont d'ordre coopératif, d'intérêt collectif et de partenariat au niveau de la commune de Bejaia.
- Le manque de communication et de dialogue entre la société civile et les élus locaux sont des contraintes entravant l'émergence de la gouvernance locale en matière d'action de développement local au niveau de la commune de Bejaia.

Notre travail qui sera réalisé à base d'une étude documentaire à savoir ouvrages et internet ainsi que sur une étude sur le terrain auprès des élus locaux et les associations, sera scindé en trois chapitres. Le premier sera introductif, puisque, il concernera les aspects de base sur la bonne gouvernance locale. Le deuxième sera consacré au développement de notre sujet à savoir la participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie. Dans le troisième chapitre nous allons présenter la commune de Bejaia, étudier son rôle dans la gouvernance locale, et présenter aussi notre enquête qui sera faite auprès des élus locaux et les associations.

L'importance du système d'administration locale a prit place dans la société, connue de gouvernance locale, elle est l'organisation institutionnelle et administrative d'une zone géographique d'un pays. Cependant, après la création de l'Etat moderne « *c'est un Etat dont la base matérielle repose sur une fiscalité publique acceptée par la société politique* » (GENÊT JP., 1997, 3 p.), vu son ampleur et son champ d'intervention a subit des changements économiques et sociaux ainsi des changements dans les méthodes d'organisation administrative, entièrement suivis de nouvelles approches telles que la décentralisation qui est devenue nécessaire et requise par la diversité de ses activités administratives dont certaines ont été déplacées ou compensées par les unités locales.

La notion de gouvernance, depuis son apparition à nos jours n'a cessée d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs (PITSEYS J., 2010, 207 p.) (TALBOT D., 2006) (BERTRAND N, MOQUAY P., 2004, 77 p.). En effet, elle apparait alors comme un élément principal et comme solution pour assurer un développement cohérent qui permet de maintenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce chapitre nous allons toucher les côtés relatifs à la bonne gouvernance locale, il est donc divisé en deux sections : la première portera sur les concepts clés de la gouvernance locale, et la deuxième concernera la bonne gouvernance locale et le développement local.

Section 1 : Les concepts clés de la gouvernance locale

Le terme est assez souvent utilisé aujourd'hui en anglais comme en français, sans que le sens en soit clair. Cette dimension institutionnelle est ainsi souvent présentée comme partie intégrante du concept de développement durable, mais n'est cependant pas née avec lui. Dans cette section nous tentons de clarifier le/ou les sens du terme de gouvernance en tant que mode particulier de gouvernement à l'aide d'une synthèse bibliographique.

1.1 Généralités sur la gouvernance locale

La gouvernance renvoie à l'acte de gouverner. Il s'agit d'administrer et de diriger non seulement un Etat mais bien aussi des parties prenantes telles que, une organisation qui peut être une entreprise, une administration publique ou une administration privée. Et sur ce nous allons à présent préciser la notion de gouvernance : origines et définitions.

1.1.1 Origines de la gouvernance locale

Le mot gouvernance est hérité de la racine grecque « kubernan » qui signifie gouverner au sens propre (MABY J., 2008, 2 p.). C'est-à-dire : tenir le gouvernail, piloter le navire en maîtrisant la trajectoire. De cette même racine procède d'ailleurs le terme « cybernétique » et son objet qui est la régulation des trajectoires. Cependant, la gouvernance n'est pas le « gouvernement » et à dire vrai le terme a du mal à émerger au delà d'une utilisation médiévale à caractère institutionnel où il caractérise un mode de gestion municipal, avec déjà, on le notera, une notion de subsidiarité féodale qui anticipe ce que deviendra, bien plus tard, le concept. En effet, ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que le mot « governance » est utilisé pour désigner un mode de fonctionnement des entreprises (COASE R., 1937, 386 p.). Il s'agit alors d'un concept économique qui propose de réduire le coût des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné. A partir des années 70, le renforcement du concept reste attaché aux modes de gestions du secteur productif et à la recherche d'efficacité dans les transactions internes et externes des firmes (WILLIAMSON O., 1970)

Il a fallu attendre jusqu'aux années 80 pour que le concept glisse du champ économique vers le champ politique, à l'échelle internationale d'abord, avec l'émergence du modèle de « bonne gouvernance mondiale » que le concept soit instauré par les institutions internationales elles-mêmes. Faute de gouvernement mondial, on annonce sa gouvernance. Sans doute cette « bonne gouvernance » s'appuie-t-elle sur les référents quasi-transcendants que sont les droits de l'homme, la démocratie ou la liberté d'entreprendre. Mais, il est non moins vrai que ce

concept sert surtout de pilier au modèle de pensée unique qui se met en place pour accompagner la mondialisation libérale. La bonne gouvernance justifie ainsi l'application des « ajustements structurels » qui sont imposés aux pays en voie de développement.

Un peu égaré à cette échelle trop vaste pour lui, le concept reprend de la vigueur en s'appliquant ensuite au local. Dans les années 90, de « mondiale », la gouvernance devient essentiellement « locale » et y gagne certainement en crédibilité, car c'est sans doute à cette échelle que ce concept trouve les applications les plus riches. La gouvernance devient un système d'action politique qui s'invente en même temps que s'opère un retour au territoire dans les pays développés. En effet, à l'échelle de la ville, du pays ou de la région, émergent de nouveaux paliers de l'action publique, pour lesquels s'inventent de nouveaux modes décisionnels, intégrant de nouveaux acteurs et reconnaissant de nouvelles légitimités.

1.1.2. Définitions de la gouvernance locale

Il est important de définir les différents concepts essentiels à savoir : le territoire, la gouvernance, la gouvernance territoriale ainsi celle de la gouvernance locale.

a. Le territoire

La référence à la notion de territoire est présente depuis déjà deux décennies dans la littérature économique, appliquée à de nombreux domaines, l'analyse des structures industrielles, l'environnement, l'agroalimentaire et le tourisme. Cela ne signifie d'ailleurs pas pour autant que ce concept ait trouvé sa place dans l'appareillage théorique de la discipline.

Le territoire est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'un État ou d'une collectivité. D'un point de vue géographique « *le territoire indique l'existence d'un espace de référence situé à l'intérieur des frontières naturelles (géographie physique) et / ou permettant à un groupe humain d'y vivre* » (PESQUEUX Y., 2010, 4 p.)

Nous pouvons dire, que le territoire est un espace relativement bien délimité que quelqu'un s'attribue, et sur lequel il veut garder toute son autorité.

b. La gouvernance

Le terme de gouvernance est à la mode, en quelques mots n'est autre que la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, protocoles, conventions, contrats...) pour assurer une meilleure coordination des parties prenantes d'une organisation, chacune détenant une

parcelle de pouvoir, afin de prendre des décisions consensuelles et de lancer des actions concertées (PITSEYS J., 2010, 207 p.). Autrement dit, La gouvernance met en œuvre les processus représentatifs et participatifs qui concourent à la prise de décision :

Le système représentatif rassemble les représentants élus par les citoyens et les instances qu'ils composent. En démocratie les citoyens participent à la vie démocratique tandis que les élus et instances représentatives prennent des décisions au plus près des attentes des citoyens. Le système représentatif applique et établit des règles qui régissent la collectivité.

Tandis que, le système participatif comprend des instances consultatives pérennes et/ou occasionnelles : il contribue à la délibération en amont, pendant et après la mise en œuvre de projet ou de politiques publiques. Il donne la parole à des parties prenantes, à des représentants de la société civile organisée et aux habitants.

c. La gouvernance territoriale ou locale

La gouvernance territoriale est appelée aussi de « gouvernance locale » qui ne peut se réduire au seul exercice du pouvoir local par les services déconcentrés de l'Etat, pas plus qu'aux actions entreprises par les collectivités locales ou territoriales. Elle est bien plus large, puisqu'elle implique à la fois la participation des populations à ce mécanisme de décision, par l'intermédiaire de différents groupes ou représentants, ainsi qu'une imbrication des niveaux de décision, du local vers le global (TORRE A., 2011, 1-6 p.)

De façon générale, la notion renvoie aux nouveaux modes d'organisation, de coordination et de gestion du territoire et correspond à l'implication grandissante des acteurs publics et privés dans la dynamique de développement d'un territoire donné. Issue de la gouvernance politique, la gouvernance locale fait référence à des formes de coordination incluant une pluralité d'acteurs : coopération, réseau, alliance, partenariat, etc...

Pour la Banque Mondiale (1992), « *la gouvernance recouvre les normes, traditions et institutions à travers lesquelles un pays exerce son autorité sur le bien commun* ». Elle recouvre aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité.

Selon le CIRD (Centre d'Information sur la Recherche et le Développement), la gouvernance est un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent à une société de

gérer ses processus économiques, politiques et sociaux à tous les niveaux grâce à l'interaction entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. C'est un moyen qui permet à la société d'aboutir à une entente, à un accord et à une action mutuelle. La gouvernance regroupe les mécanismes et processus qui font que les citoyens et les groupes comprennent leurs intérêts, oublient leurs différences et peuvent exercer leurs droits et obligations légaux.

Nous concluons qu'il n'y a pas de définition uniforme de gouvernance, que ce soit par des institutions financières internationales ou par des chercheurs, et c'est ce qui rend le concept plus souple. Et selon chaque définition, la gouvernance est structurée autour d'un ensemble de mécanismes, de ressources et de méthodes de réflexion pour restructurer la valeur démocratique au minimum possible afin d'arriver à l'efficacité dans la gestion des affaires publiques ou modèle de l'exercice du pouvoir dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un Etat. En particulier, dans le cadre de la recherche de la transparence pour atteindre le développement dans tous les domaines, et ceci est fondé sur une série de bases.

1.2. Typologie de la gouvernance au niveau local

Il est important de mentionner que la gouvernance s'applique sur plusieurs niveaux localement, et pour cela nous identifions les différents types de la gouvernance à savoir : La gouvernance politique, la gouvernance administrative, la gouvernance économique, la gouvernance budgétaire et financière (MILOHIN D., 2013) :

1.2.1 La gouvernance politique

La gouvernance politique locale explique le processus de prise de décisions dans l'exercice d'une gestion démocratique locale. C'est-à-dire le ce concept est appliqué par l'ensemble des acteurs impliqués dans les affaires politiques publiques.

1.2.2. La gouvernance administrative

Elle explique la communication locale, la gestion des services publics locaux, la gestion de l'état civil, la gestion des ressources humaines et la tutelle administrative. Cela veut dire, que c'est un concept organisationnel, un ensemble de moyens, d'instruments et d'objectifs pour cela que la raison majeure de l'existence de l'administration : l'intérêt général, le service universel, l'adaptation du principe d'égalité aux situations extrêmes, et discuter plus précisément de la gouvernance administrative de l'intérêt général.

1.2.3. La gouvernance économique

La gouvernance économique peut se traduire par une gestion des affaires économiques ou moyens d'organisation, elle apporte un éclairage sur quelques démarches en matière de mobilisation des ressources internes et externes au niveau local, en matière de gestion du patrimoine foncier communal.

Il faut signaler que, la gouvernance n'est pas le gouvernement car sa ne se fonctionne pas avec des lois.

1.2.4. Gouvernance budgétaire et financière

Elle met en place des outils modernes de management de l'administration, comme elle explique les procédures de présentation du budget de la commune, l'exécution et le contrôle du budget communal. Ainsi elle définit une stratégie claire et transparente de finances publiques à moyen terme et partager l'idée d'un bon budget qui finance une politique efficace.

1.3. Les modes de gouvernance locale

La gouvernance est l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent l'action politique (HERMET G et al., 2010, 138-39 p.).

Nous insisterons ici particulièrement sur trois modes de gouvernance locale les plus importantes, les modes chefferial, associatif et communal (DE SARDAN O J-P., 2009, 10 p.) et ils sont comme suit :

1.3.1 Le mode chefferial de gouvernance locale

Le mode chefferial qui est un mode néo-traditionnel, qui se revendique de la chefferie comme institution dite précoloniale mais qui est en fait pour l'essentiel une création coloniale. (DE SARDAN O J-P., 2007, 99 p.).

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de dégager les grandes lignes du mode chefferial de gouvernance locale, dans la mesure où les diverses façons dont les chefs exercent leur pouvoir et remplissent leurs fonctions publiques dans les arènes locales, que ce soit dans un registre formel ou informel, ils nous semblent offrir des caractéristiques communes : le patrimonialisme, la confusion des pouvoirs, la prédation et la corruption, le clientélisme, l'absence de redevabilité envers les populations, l'ostentation aristocratique, les rivalités intestines, la défense d'une idéologie aristocratique et patriarcale.

1.3.2. Le mode associatif de gouvernance locale

« *La gouvernance associative est un ensemble de bons comportements permettant aux dirigeants d'organismes sans but lucratif de s'appuyer sur des organisations efficaces et lisibles pour exercer sereinement leur fonction* ». Le concept de gouvernance associative a trouvé sa définition à l'aide de (JEGARD F., 2009, 4 p.)

Ce mode de gouvernance est fondamentalement un produit d'importation, implanté à bout de bras depuis longtemps par les institutions de développement du nord qu'elles soient (organisations internationales, coopérations bilatérales ou multilatérales, banques de développement, ONG petites et grandes), pour assurer le fonctionnement et la gestion des infrastructures qu'elles ont financées, et piloté à distance. Avec le temps, ce modèle a été « approprié » par les populations destinataires, et il est devenu incontournable dans les paysages institutionnels locaux. Cependant, cette « appropriation » de la gouvernance associative n'a pas vraiment suivi, loin de là, les directions prévues par les institutions de développement. Il y a en effet deux types d'appropriation, une « appropriation idéale » (rêvée par les « projets ») et une « appropriation réelle » (opéré par les paysans).

1.3.3. Le mode communal de gouvernance locale

Le mode communal présent depuis longtemps, mais c'est au cours des dernières années que ce mode de gouvernance locale s'est véritablement implanté dans plusieurs pays du monde, à travers des politiques dites de décentralisation. Avec cette dernière, ce mode est beaucoup plus proche sur le plan formel du mode associatif que du mode chefferial, c'est une question de culture politique locale qui « *est un ensemble de pratiques et de représentations modernes et partagées* », Les modalités de ces réformes de décentralisation ont été assez diverses selon les pays, mais le résultat en a été partout à peu près le même (DE SARDAN J-P O, ALOU M-T., 2009, 30 p.)

Au final, nous avons pu dégager les grandes lignes d'une série de modes de gouvernance locale, qui nous semblent omniprésents.

1.4. Les acteurs de la gouvernance locale

La multiplicité croissante des acteurs nécessite une meilleure cohérence, complémentarité et une mise en synergie des actions voir des stratégies pour une efficacité et coordination des actions. Et ces acteurs sont :

1.4.1 L'Etat

« La gouvernance est un phénomène plus large que le gouvernement. Elle inclut des mécanismes gouvernementaux, dans le sens strict du terme, mais elle s'étend à des dispositifs informels, non gouvernementaux, par lesquels, au sein de ce cadre, individus et organisations poursuivent leurs propres intérêts » (MOREAU-DEFARGES P., 2003, 102 p.)

Au travers de cette définition proposée par l'auteur, l'Etat devient un simple acteur de la politique, confronté à d'autres acteurs locaux et internationaux. Or C'est-à-dire, l'Etat est conçu comme acteur principal qui est composé des services centraux, des départements ministériels concernés et des services déconcentrés afin d'assurer le fonctionnement et la tutelle des communes.

1.4.2. Les acteurs institutionnels

Ils regroupent les institutions de l'Etat ayant un pouvoir légitime et qui ont été élues démocratiquement, telle que les collectivités locales et leurs différents services, ainsi que les organismes publics et semi publics.

Ce terme classique (les collectivités) a été initialement proposé par (EASTON D., 1965, 25 p.) Chaque acteur institutionnel considéré se définit comme la plus petite unité d'action d'un système politico-administratif, qui comprend l'ensemble des institutions gouvernementales (parlement/gouvernement), administratives et judiciaires d'un pays, qui disposent de la capacité apparemment légitimée par l'ordre juridique de structurer n'importe quel domaine de la société par des décisions de nature autoritaire. Ces décisions résultent de processus politico-administratifs qui sont réalisés selon des règles de procédure d'interactions internes et externes.

1.4.3. La société civile

La société civile signifiait simplement ensemble d'hommes réunis dans un ordre politique légitime, notion indifféremment rendue par « société » ou par « communauté » (BLACK A., 1993). C'est Hegel qui, le premier, a divisé le concept en deux, d'une façon qui conduit à définir l'Etat et la société civile l'un par l'autre (REIDEL M., 1984).

Une autre représentation qui est « *l'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'Etat* ». La société civile tend surtout à

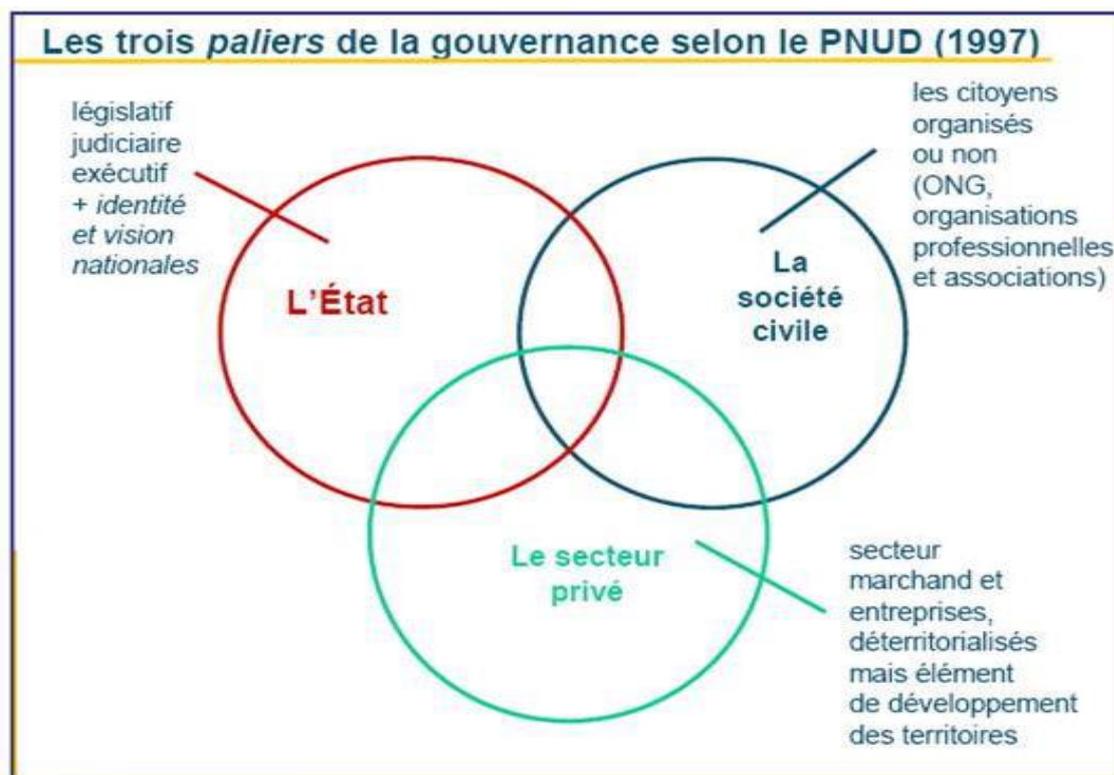
désigner, au-delà de l'ensemble des individus constituant la société, les organisations qui la structurent, et la rendent à même d'interagir avec les institutions étatiques par le biais des corps intermédiaires (MOREAUX A., 2014).

Selon le livre blanc de la gouvernance de l'Union Européenne « La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales les "partenaires sociaux", les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses »

1.4.4. Le secteur privé

En économie, le secteur privé désigne le secteur dans lequel l'Etat n'intervient pas ou intervient très peu dans un rôle régulateur. Il constitue le secteur dans lequel s'exercent et s'apprécient les initiatives privées. Tout en reconnaissant le secteur privé comme un outil puissant de développement pour les pays pauvres. (Voir le schéma N°01).

Schéma n°01 : Les trois paliers de la gouvernance selon le PNUD 1997.



Source : Philippe Destatte : Prospective territoriale et gouvernance, directeur de l'Institut Jules- Destrée au séminaire Prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ? Paris, le 18 septembre 2003.

Néanmoins, le dictionnaire d'économie et de sciences sociales (ÉCHAUDEMAISON C-D., 2006) définit le secteur privé comme étant l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu par des personnes physiques, des particuliers, ou par des personnes morales privées, des sociétés. Le secteur privé comprend, outre les entreprises capitalistes, le secteur associatif, c'est-à-dire l'ensemble des associations sans but lucratif créées selon la loi de 1901. En terme claire, le secteur privé est en opposition au secteur public qui regroupe les administrations publiques et les entreprises sur lesquelles l'Etat exerce une influence décisive.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE 2006), le secteur privé n'est pas seulement constitué des entreprises du secteur formel. Individus et ménages, riches ou pauvres, sont aussi des acteurs économiques privés dans la mesure où ils consomment des biens et services, vendent leur travail, cultivent ou produisent des biens et services. Cette assertion démontre l'étendue du concept de secteur privé.

1.5. Les indicateurs de la gouvernance locale

De toute évidence, avant d'aborder toute discussion sur l'analyse théorique en relation avec la gouvernance, nous devons être capables d'évaluer la gouvernance elle-même. Donc, la question fondamentale est le diagnostic des indicateurs et des critères appropriés pour mesurer la performance de la gouvernance de la manière qui nous permet de mieux comprendre ses effets.

Les institutions internationales dont la Banque Mondiale ont travaillé pour créer un ensemble d'indicateurs par lesquels peuvent clarifier les réalisations de la gouvernance dans ce domaine et ont été identifiés en cinq indicateurs pour parvenir à une bonne gouvernance Certains indicateurs permettent d'évaluer la gouvernance locale selon (MILOHIN D, 2013, 20 p) et qui sont comme suit :

- la participation des populations dans le processus décisionnel local (cela inclut le partenariat avec tous les acteurs locaux) ;
- la transparence ou le partage de l'information ;
- l'efficacité des autorités locales dans la réalisation des objectifs de développement en faveur des populations ou la gestion des ressources publiques ;
- l'équité ou le traitement égal et impartial de cas similaires de la part des autorités locales (tous égaux devant la loi) ;

- la sensibilité à la dimension « genre » dans la gouvernance : accroître la participation des femmes en politique et favoriser la prise de conscience de l'importance du droit des femmes.

La bonne gouvernance est une condition primordiale pour le développement économique durable, caractérisée par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de la bonne gouvernance requiert la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégrité et l'état de droit.

Section 2 : La bonne gouvernance locale et la décentralisation

La bonne gouvernance et le développement local sont deux concepts très liés du fait que, pour mener un territoire donné à un développement il lui faut suivre les principes de bonne gouvernance. Les efforts de développement ont toujours échoué lorsque les ressources n'ont pas été utilisées d'une manière efficace et attentive aux besoins des bénéficiaires.

2.1 Le contexte de la bonne gouvernance locale

L'émergence de la notion de « bonne gouvernance » revient pour plusieurs raisons, que ce soit dans la pratique comme dans la théorie, puisqu'elle est considérée comme le reflet des évolutions et mutations récentes qui sont apparus dans le changement de la nature du rôle du gouvernement d'une part, et les développements méthodologiques et académiques d'une autre part.

2.1.1 Définition de la bonne gouvernance locale

Au fil des années, et singulièrement à partir des années 1980 avec l'effondrement du mur de Berlin, le champ d'application de la notion de « gouvernance » a été progressivement élargi.

Il s'agit de mettre en place ce qu'on appelle une « bonne gouvernance », c'est-à-dire un mode de gestion rationnel des ressources, fondées sur maîtrise du processus de décision et une connaissance approfondie des motivations des différents acteurs qui détiennent, à des degrés divers, des parcelles de pouvoirs. (AMEZIANE F., 2011, 66 p.)

Selon le Dr. (BENABDERRAHMANE., 2013, 1 p.) La bonne gouvernance locale est l'ensemble des bonnes pratiques de gestion des affaires publiques locales s'inscrivant dans le strict respect des règles et procédures en vigueur et dans l'intérêt supérieur des usagers des services publics locaux. Elle implique l'adoption et la mise en œuvre de règles, de procédures, d'institutions et de mécanismes permettant aux citoyens d'exprimer leurs intérêts, d'exercer leurs droits et de participer au développement de leur localité Dr. (BENABDERRAHMANE., 2013, 1 p.)

Elle est caractérisée par :

- un processus de formulation de politiques organisé, ouvert et éclairé ;
- une administration imprégnée d'éthique professionnelle agissant pour le bien public ;
- la règle du droit ;
- des processus transparents ;

- une société civile participant efficacement aux affaires publiques.

Bien qu'il y ait plusieurs définitions, certaines dimensions essentielles de la bonne gouvernance sont l'objet d'un consensus généralisé.

2.1.2 La stratégie pour la bonne gouvernance locale

La stratégie de la bonne gouvernance, ou plus précisément la « *stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local* », c'est une initiative du Conseil de l'Europe visant à la promotion d'une bonne gouvernance au sein des Etats membres par l'entremise de leurs pouvoirs locaux (ALEXANDRE M., 2010, 23-27 p.). En ce, la stratégie de la bonne gouvernance, développée avec le concours des représentants au sein des institutions du conseil, s'inscrit résolument dans une perspective de gouvernance locale et fait partie des outils qui peuvent aider les pouvoirs locaux dans une stratégie de développement d'une nouvelle gouvernance.

Elle se décline donc suivant douze principes fondamentaux définissant un idéal commun de « bonne » gouvernance, locale, pour les Etats membres du conseil, étant entendu que les niveaux de développement démocratique sont très variables au sein de ces derniers. Ses (12) principes sont à l'ordre :

Principe 1 – Elections conformes au droit, représentation et participation justes

Principe 2 – Réactivité

Principe 3 – Efficacité et efficience

Principe 4 – Ouverture et transparence

Principe 5 – Etat de droit

Principe 6 – Comportement éthique

Principe 7 – Compétences et capacités

Principe 8 – Innovation et ouverture d'esprit face au changement

Principe 9 – Durabilité et orientation à long terme

Principe 10 – Gestion financière saine

Principe 11 - Le respect des droits de l'homme, diversité culturelle et cohésion sociale

Principe 12 – Obligation de rendre des comptes

Ces thèmes généraux touchent à des valeurs qui sont essentielles et dont le respect est maintenant pleinement reconnu comme indispensable au développement durable d'un pays.

Certains de ces thèmes, comme le respect des droits de la personne humaine et la participation, constituent en soi des valeurs fondamentales, tandis que d'autres, tels que l'obligation de rendre des comptes, la transparence, l'efficacité et l'efficience, correspondent aussi à des moyens de servir le développement. Certains des buts visés, comme l'état de droit, doivent être considérés à la fois comme une fin en soi et comme une condition de la durabilité du développement. Les actions à mener recouvrent un éventail de mesures qui peuvent soit viser un objectif précis, soit donner lieu à des initiatives diverses.

2.1.3 La démocratie locale participative

Pendant les deux dernières décennies, un nombre important de travaux de recherche traitant la participation du citoyen dans la gestion des affaires locales. Ces controverses empiriques abordant la gouvernance participative locale rend impossible le dressage d'une liste exhaustive des modes de concertation citoyenne qui peuvent être adoptés (BONDIAUX et al. 1999).

La démocratie peut prendre plusieurs formes et modes : démocratie ouverte ou directe, gouvernance représentative ou bien des réunions publiques de concertation (PAPADOPOULOS Y., 1998 ; MANIN B 1995). Au niveau local, la gouvernance est fondée sur la représentativité, la participation et la création d'espaces publics de discussion et de mutualisation de la prise de décision (BONDIAUX et al. 1999).

Comme il est illustré dans le schéma n°02 la démocratie participative est fondée sur trois piliers et chaque pilier est constitué de principes fondamentaux :

Schéma 02 : la démocratie participative



Source : <http://www.stflorent18400.com/2014/05/democratie-ouverte/>. Consulté le 28/03/2017 à 16 :26.

La transparence comme garant de la confiance entre citoyen et politique. Par exemple, par la publication des données publiques dans le cadre d'une stratégie de données ouvertes. Elle englobe les principes suivants :

- Accès libre aux données et à l'information ;
- Stratégie d'information et de communication ;
- L'exercice d'un contrôle permanent et rigoureux ;
- Instaurer la culture du partage et de l'ouverture sur l'autre.

La participation, en incitant le gouvernement et les instances locales à consulter et à écouter les citoyens pour la prise des décisions en mettant en place des canaux de communication avec eux. Elle est constituée des principes suivants :

- La consultation de la société civile ;
- La concertation entre acteurs et coalitions ;
- La co-production des productions.

La collaboration avec les composantes multi-parties de la société pour une meilleure efficacité des modes de gouvernance. Elle s'intéresse à :

- Combattre les métropoles et les comportements opportunistes et individualistes ;
- Valorise une approche transversale ;
- Renforcer les synergies positives et encourager les relations inter/intra acteurs.

Cela signifie que, pour promouvoir la participation il faut surtout ouvrir l'accès et le contrôle de l'information et des ressources, notamment financières, tout en renforçant, là où cela paraît être nécessaire, ainsi que pour les capacités et la confiance en soi.

2.1.4 Les éléments de la bonne gouvernance locale

La gouvernance englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends Fonds International de Développement Agricole (FIDA., 1999, 6 p.). La bonne gouvernance selon le PNUD se caractérise notamment par :

a. La participation

La participation fait référence aux droits des hommes et des femmes d'exprimer une opinion et de participer à la prise de décision, que ce soit directement ou par l'intermédiaire des

conseils représentatifs élus et ce qui nécessite d'avoir des lois qui garantissent la liberté de former des partis et associations, et d'assurer le travail d'équipe dans les cadres juridiques libres exhortent la liberté d'expression.

b. Primauté du droit

Primauté du droit pour tout le monde en maintenant ou en garantissant les droits de l'homme, organiser les relations entre les institutions de l'Etat, et le respect des principes politiques et juridiques tels que la séparation des pouvoirs et l'indépendance.

c. La transparence

La transparence symbolise le droit du citoyen, d'identifier les informations nécessaires et documentées afin d'élargir le cercle de la participation et la surveillance et la responsabilité d'une part, de réduire et lutter contre la corruption et d'une autre part.

d. Capacité d'ajustement

C'est la capacité des institutions à fournir des services à ceux qui demandent ou en bénéficier sans distinction ni exception.

e. Orientation du consensus

Elle symbolise la poursuite de la bonne gouvernance pour résoudre les différences dans l'intérêt afin de parvenir à un consensus à propos des meilleurs intérêts. En considérant l'intérêt de tous au-dessus des intérêts personnels.

f. Équité

Elle représente la justice et la nécessité d'égalité des chances pour tous.

g. Efficacité et efficience

L'efficacité et l'efficience représentent la capacité des institutions à mettre en œuvre des projets, et de présenter les résultats répondent aux besoins de l'individu avec la bonne utilisation rationnelle des ressources.

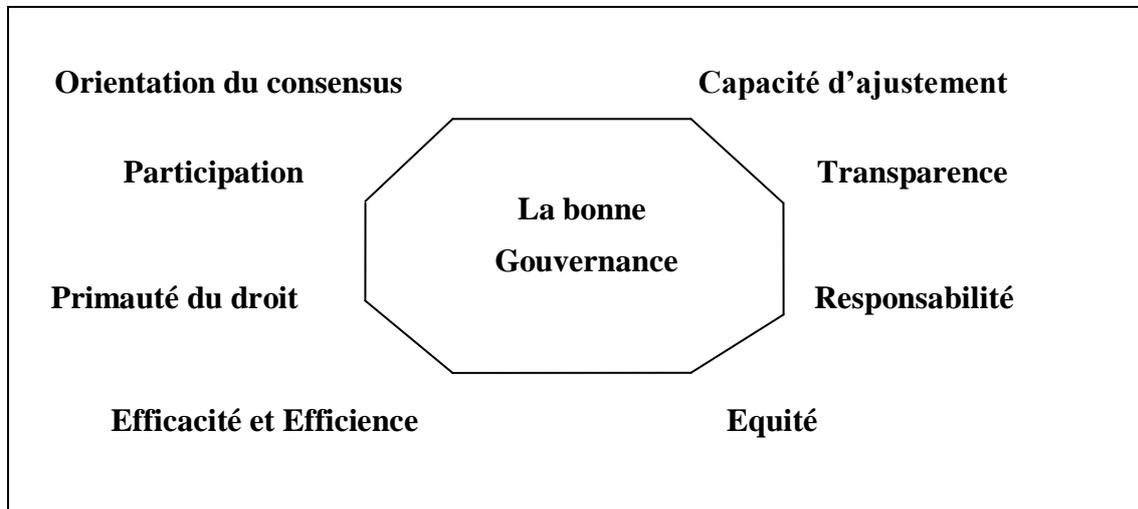
h. Responsabilité

La responsabilité signifie la soumission des décideurs au sein du gouvernement, le secteur privé et la société civile rendent des comptes au le public. Elle représente ainsi la capacité d'évaluer les responsables pour la gestion des ressources publiques afin de protéger l'intérêt général.

i. Vision stratégique

Elle attribue la nécessité de prendre procédures nécessaires pour élaborer des plans stratégiques afin de réaliser des objectifs au plus bas coût et conformément aux ressources disponibles, que se soient humaines ou énergies disponibles prises en considération au futur.

Schéma n°03 : Caractéristiques de la bonne gouvernance



Source: « What is Good Governance », UN-ESCAP. <http://www.gdrc.org/u-gov/escap-governance.htm>
Consulté le 15/03/2017 à 17:25.

2.2 Le développement : une notion multidimensionnelle

L'ambiguïté de la notion a rendu nécessaire le fait de lui coller des qualificatifs pouvant l'adapter aux différentes réalités du monde contemporain. Le développement est donc une notion multidimensionnelle et multidisciplinaire (MOULAERT F., NUSSBAUMER J., 2008, 46 p.). Pour cela nous allons présenter les définitions possibles pour chaque concept :

2.2.1 Le développement agricole

MORIZE (1992) avance que, « le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendements par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitant ».

Il existe une forte relation entre l'agriculture et le développement des économies mondiales. Ce que le père fondateur de l'économie, SMITH A n'a pas omis de signaler dans son célèbre ouvrage « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations » en mettant en exergue le rôle de la productivité agricole dans la richesse des nations.

2.2.2 Le développement territorial

Le développement territorial peut être défini comme : « tous processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire » (PEQUEUR B., 2005, 298 p.).

Nous pouvons dire, que le développement territorial c'est le processus sans fonction duquel une société compose avec son territoire, et cherche à tendre vers plus de bien être, plus de production de richesse ou de vivre ensemble. Le développement territorial peut être conçu à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération, d'un pays ou même à l'échelle d'une transfrontalière.

2.2.3 Le développement local

Le concept de développement local est ambigu (notion vague et globale). Pour cela nous allons définir les notions qui s'y attachent, et mettre en exergue le concept clé lui-même.

Le développement local « est une dynamique animée par des logiques nouvelles » (PEQUEUR B., 1989, 53 p.). Le développement local vise la création des partenariats entre les différents acteurs, dont l'objectif principal est la recherche de l'intérêt général et la satisfaction des besoins des citoyens.

Le développement local représente un des objectifs majeurs poursuivis par la décentralisation. Le constat est que la qualité des partenariats locaux conditionne la capacité des agents à s'étendre et à s'organiser brièvement et à se coordonner pour atteindre des objectifs de long terme. On souligne ainsi le poids des expériences d'apprentissage collectif et de coopération dans le développement des territoires (GREFFE X, 2002).

Nous concluons que, le développement local est considéré donc comme un affluent essentiel du développement global, qui dépend principalement de la population de la communauté locale comme cela est mieux en mesure d'exprimer leurs besoins et problèmes aux fins du service de la société et la durabilité de son développement, c'est un processus de changement se fait par le bas.

2.2.4 Le développement durable

Avec la publication de BRUNDTLAND en 1987 est apparu le concept de développement durable sa définition officielle est donnée au moment de la préparation du 3^{ème} sommet de la

terre à Rio, comme réponse aux crises sociales et environnementales auquel l'humanité fait face. Avec la mondialisation, les inégalités sont de plus en plus flagrantes entre les pays riches et les pays pauvres, on imagine alors un nouveau mode de développement ou plutôt une variante au modèle en place et qui est le développement durable.

2.2.5 L'agenda 21 local : Un outil de développement local durable et d'exercice de la gouvernance

L'agenda 21 local c'est la déclinaison locale du document final du sommet international de Rio en 1992, la conférence a attribué dans le chapitre 28 un rôle plus que capital aux décideurs locaux. Il demande aux collectivités locales d'élaborer un plan d'action en faveur du développement durable en concertation avec la population, les acteurs locaux, notamment économiques, sociaux et environnementaux.

Selon la politique régionale en faveur du développement durable (PRDD., 2008), « *l'agenda 21 local est un projet global qui vise progressivement à mettre en œuvre, à partir d'une échelle territoriale, aujourd'hui et pour l'avenir, le développement durable. Conçu à partir des réalités et du contexte local et sur une démarche participative, il s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale* »

Le chapitre 21 de la conférence des Nation Unies (2008) souligne l'importance des acteurs du territoire ; les collectivités locales sont identifiées comme étant les acteurs incontournables pour la promotion et la sensibilisation au développement durable.

Les maitres mots d'un agenda 21 local d'abord c'est la notion de participation aux réflexions sur la notion du territoire, participation à des propositions d'actions et à la participation à la mise en place des actions sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, des milieux des ressources naturelles, garantir la cohésion territoriale, la cohésion entre territoire et générations. Pour les autres finalités c'est de favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains à savoir la santé, l'éducation, loisirs, le bien être, le tourisme, ... etc. Pour pouvoir avoir accès à une bonne qualité de vie. Et la dernière c'est la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable.

2.3 La décentralisation : un des piliers de la gouvernance locale

La décentralisation est le pilier et le socle de la gouvernance locale dans le processus de prise de décision par la population dans la gestion des affaires publiques locales (MAKOLO JIBIKILAY M., 2015).

Elle peut être définie comme un processus de transfert progressif de pouvoirs de l'Etat central aux populations à la base, à travers des instances élues, dans des domaines de compétences donnés (Programme National de Développement Local., 2011, 8 p.).

Autrement dit, elle est le processus de transfert de pouvoir de l'Etat central vers des niveaux inférieurs proche de la population de la base, à travers des instances élues, dans des domaines de compétences données.

2.4 Les formes de décentralisation

La décentralisation n'est donc pas une finalité, mais bien qu'un moyen pour réaliser des actions en vue d'atteindre des objectifs de développement et de gouvernance locale.

Il est dès lors utile d'opérer une distinction entre les cinq principales formes de décentralisation qui peuvent revêtir plusieurs aspects dans différents pays ou au sein d'un même pays. À savoir : La décentralisation politique, la décentralisation administrative, la décentralisation fonctionnelle, la décentralisation structurelle, et enfin la décentralisation fiscale (Food and Agriculture Organization, 2004).

2.4.1 La décentralisation politique (la dévolution)

Elle vise à conférer aux citoyens et à leurs élus plus de pouvoirs de décisions. Elle se base sur l'hypothèse que les décisions sont prises avec une grande participation des administrés qui sont mieux fondés et répondants mieux aux intérêts des divers groupes de la société que celle prises uniquement par des autorités situées au niveau central.

2.4.2 La décentralisation administrative (la déconcentration)

Elle vise à répartir, selon différents échelons de gouvernements, les responsabilités et les ressources financières pour assurer la fourniture de services publics. Il s'agit donc de transférer les responsabilités de planification, de financement et de gestion de parties de compétences sectorielles de l'Etat central et ses organes vers des unités d'administration sur le terrain, des autorités publiques, semi autonome ou des collectivités locales.

2.4.3 La décentralisation fonctionnelle (la délégation)

Dans la décentralisation fonctionnelle ou la délégation, les instances périphériques ne font pas partie de l'organisation à laquelle elles sont reliées ; c'est pour quoi ont les décrits comme des organismes autonomes par rapport aux organismes administratifs. Cette autonomie est cependant limitée ; si bien que ces organisations sont assez dépendantes par rapport au centre. Elle est considérée comme fonctionnelle parce qu'elle se caractérise principalement par des fonctions qui sont confiées aux instances périphériques dans un secteur déterminé.

2.4.4 La décentralisation structurelle (la privatisation)

Elle consiste à transférer dans le domaine privé des organisations du domaine public, ou confier à des organisations du domaine privé des fonctions remplies par des organisations du domaine public.

Dans le cas de privatisation globale, l'instance périphérique acquiert un statut de non-dépendance par rapport à ce qui été son instance centrale, et dans le cas de privatisation partielle, la non-dépendance est limités.

2.4.5 La décentralisation fiscale

La décentralisation fiscale se définit par le transfert vers les administrations locales, des pouvoirs de décisions relatives à la mobilisation des ressources au niveau local en vue de l'exécution des responsabilités dévolues par le gouvernement central. En principe, toute responsabilité dévolue au niveau local devrait être accompagnée d'un niveau adéquat de ressources.

Une politique de décentralisation fiscale cherche à promouvoir l'efficacité dans la provision des services au niveau local, le développement durable, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Les différences entre les diverses formes de décentralisation administrative s'expliquent mieux à partir de trois variables relatives aux objectifs visés par les politiques de décentralisation mises en œuvre :

- l'efficacité de la production qui se réfère au coût et à la qualité des services fournis ;
- l'efficacité de la répartition qui vise à savoir dans quelle mesure les services fournis répondent à la demande locale ;

- la distinction entre fournisseurs et payeurs pour les services à fournir.

Les différentes formes de décentralisation mettent l'accent sur ces trois variables de différentes façons.

2.5 Les liens existants entre la gouvernance locale et le développement local et durable

On ne peut pas parler de la bonne gouvernance sans parler du développement local et durable. La bonne gouvernance constitue désormais un élément fondamental dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'objectif essentiel est de faire du renforcement de la démocratie, un moyen de coordination entre les différents acteurs et une fin du processus de développement.

Selon le rapport de (BRUNTLAND, 1987) « *le développement durable répond aux attentes des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs* ». Ce qui signifie que dans la durée, chaque génération a la capacité de répondre à ses propres besoins et s'assure que les générations futures puissent faire de même. L'Union Européenne inclut aussi dans le Traité de Maastricht en 1992 sa vision du développement durable comme « *un mode de régulation et une stratégie dont le but est d'assurer la continuité à travers le temps d'un développement social et économique, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles qui sont essentielles à l'activité humaine* ». C'est-à-dire, se préoccuper, proposer ou disposer des conditions de vie au moins aussi bonnes que celles qui ont été avant, ainsi celle de préservations de l'environnement même.

Plus claire, la bonne gouvernance, objet annoncé de la décentralisation pour le DLD qui désigne que la croissance doit se faire dans le respect de la nature et de l'homme pour sa durabilité et ses objectifs, il faut que la responsabilité sociale et la préservation de l'environnement se regroupent pour ce la que le DLD impacte tout les domaines

Dans ce premier chapitre on a pu toucher tout les éléments de base de la gouvernance, en tant qu'un ensemble ou processus permettant d'orienter et gérer les différents organismes dans un premier point. En contre partie, la bonne gouvernance suppose une bonne gestion du territoire et par conséquent une bonne gestion au niveau local. En suite dans le deuxième point, nous avons pu démontrer les relations qui existent entre la bonne gouvernance et le développement local, nous avons constaté que la gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent les intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations.

C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé, l'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen. Les efforts de développement ont toujours échoué lorsque les ressources n'ont pas été utilisées d'une manière efficace et attentive aux besoins des bénéficiaires.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

Dans plusieurs pays, les organisations de la société civile (OSC) sont en croissance permanente. Chose qui démontre l'évolution de la valeur et de la place qu'elles occupent dans leurs territoires.

La mobilisation et la collaboration de tous les acteurs locaux sont impératives pour la réalisation d'une bonne gestion socioéconomique au niveau locale.

Dans ce deuxième chapitre, nous essayerons de présenter en premier lieu le contexte de la participation citoyenne en Algérie ou nous allons la définir, présenter ses étapes d'évolution, La place du mouvement associatif dans l'encadrement de la participation citoyenne et son fonctionnement. En deuxième lieu on va parler de la gouvernance locale en Algérie en tant que une administration décentralisée ou on va s'engager dans son évolution et la problématique du développement local.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

Section 1 : la participation citoyenne en Algérie

L'Algérie est l'un des premiers pays du monde en voie de développement, qui a cherché à débiter l'exécution d'une politique précoce, encourage l'intervention de la population dans divers domaines surtout la production urbaine, et cela était depuis les premières années de l'indépendance, c'est ce que nous allons essayer d'exposer dans cette section.

1.1 Définition de la participation citoyenne en Algérie

Dans la Constitution algérienne, il existe trois articles exigeant la participation des citoyens à la gestion locale. Tous d'abord, l'article 14 qui stipule que *«L'Etat est fondé sur les principes d'organisation et de justice sociale. L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics»*, ensuite l'article 16 qui précise que *«l'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques»*. Enfin, l'article 31 qui exige *«la suppression par les institutions de tous les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle»*.

La participation citoyenne, en parle déjà depuis le 20^{em} siècle de quoi s'agit-il exactement ? Il s'agit de la part du citoyen de prendre part à l'ensemble des comportements duquel prendra des règles correctives qui vont être élaborées, mises en œuvre et surtout contrôlées. En Algérie la participation citoyenne approuvée de *« participation de la population à des débats, à des consultations publiques, ainsi que par la réalisation de projets d'amélioration de la qualité de vie inspirés d'expériences internationales, appliqués tant à l'échelle des quartiers urbains que des milieux ruraux »* (MEZIANE A, 2007).

En Algérie, c'est plus la démocratie représentative qui prône, le citoyen est très peu (voire non) associé aux différentes décisions qui concernent son quotidien et sa ville, quartier ou l'espace dans lequel il vit. Sauf quelques tentatives et exemple, qui se font rares, qui peuvent avoir une forme qui ressemble à la participation (MOUHOUBI N, 2015, 5 p.)

1.2 Les étapes de l'évolution de la participation citoyenne en Algérie

Vu le choix de la participation dans le processus de son développement, et sa cristallisation. Aujourd'hui, trois grandes phases dans son ensemble reflètent les caractéristiques de la pensée politique et administrative qui a été adopté par les pouvoirs publics dans sa quête pour la

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

réalisation de choix, afin de répondre aux aspirations du projet socialiste pour la première fois, démocratique pour la deuxième fois que et cela sera expliqué en détail ci-dessous.

1.2.1 La phase I

Le tronçon historique confiné entre les années 1962-1971, une période connue sous le nom de l'expérience d'autogestion, qui repose sur la consécration du principe de la propriété collective des biens, récupérées après le départ des colons de l'Algérie, c'est le modèle que voit le chercheur algérien (BOUYACOUB A., 1987, 31 p.). Une réalité incontournable imposée par les données des faits du moment, ce qui a donné lieu à la vacance des biens. Les caractéristiques les plus importantes de ce choix dans le domaine de la gestion urbaine au cours de cette étape, est l'existence de 95 organes propulsifs au secteur du logement urbain, ce sont surtout les conseils d'administration sans pouvoir, ce qui a ouvert la porte à toutes sortes d'abus et de violations de la loi. Pour cela la pensée s'est orientée vers l'inclusion de la participation des citoyens au régime (BENAMRANE D., 1980, 308 p.). Mais l'échec rapide était le sort ultime de ce choix, en raison d'une incompatibilité avec le rendement résultant de cette forme de réglementation, avec l'idéologie du socialisme proclamé dans tous les textes alors, de sorte que la réticence des citoyens à participer à la gestion de ces organes a vidé cette étape de son contenu de base, et sur la population de « propriétaires » au « simples appartenant » à la direction et les intérêts de l'État (BOUYACOUB A., 1987, 28 p.).

1.2.2 Phase II

Cette phase s'est prolongée presque jusqu'à la fin de la décennie quatre-vingt, elle a connu la confirmation des intentions et le renouvellement des efforts afin de procéder à l'activation de la participation dans tous les secteurs. L'objectif est d'améliorer la situation des travailleurs et d'élargir le champ de sa participation dans la gestion, la formation et exercice du contrôle pour les travailleurs sur l'activité des institutions et établissements. Ces principales caractéristiques sont comme suit :

- Le travail sur la relance du premier prototype, en cherchant à impliquer les locataires par le biais de leurs représentants élus dans la gestion et le contrôle des offices publiques pour la gestion urbaine, ce qui implique de l'enrichissement dans le domaine des textes juridiques au niveau de ces organes. Là que la masse populaire s'implique dans le champ d'application de la décentralisation de ces offices publiques pour mener à

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

bien les biens immobiliers, située au niveau des daïras d'une façon utile et efficace pour la lutte contre toutes formes de bureaucratie et abus (BENAMRANE D., 1980, 115 p.)

- Désistement des biens de l'Etat en faveur des locataires, un processus initié dans sa mise en œuvre, à partir du 07 Février 1981 qui vise la vente des biens immobiliers à usage résidentiel, professionnel et commercial (La loi n ° 81-01 du 02 Avril 1401, correspondant au 07 Février 1981, journal officiel).
- Préparation des études urbaines : c'est un groupe d'études de développement, de planification et du logement qui met en œuvre les programmes et études, et qui assure la surveillance urbaine. Il permet d'avoir la présence des représentants de plusieurs associations de caractère local ou national au sein de ces organisations (SEMMOUD N., 2001, 32 p.).

1.2.3 La phase III

Cette phase représente chronologiquement la prolongation cernée entre la fin de la deuxième phase jusqu'à nos jours, c'est une étape qui basée sur les dispositions adoptées par la constitution de 1989, qui est venu avec de nouvelles réformes politiques et économiques, et visait à mettre la rupture complète avec l'ancienne orientation du pays, et de confirmer le pari sur le système d'économie libre et le droit d'initiative individuelle dans divers domaines et sa protection. Les pouvoirs publics ont procédé de reconsidérer beaucoup de la législation et les anciens textes de loi, qui, entre autres, ceux qui ont resserré le processus du domaine industriel et la gestion urbaine auparavant, et les réadaptés pour répondre aux aspirations de l'étape actuelle. L'Algérie peut établir des accords internationaux auxquels fait partie qui considère les citoyens comme acteurs influents négativement ou positivement dans le parcours de chaque développement souhaité, où ils ont recristallisé les formules d'intervention des pouvoirs publics et leurs représentants sectoriaux et locaux, et céder le champ pour l'existence de nouveaux partis comme les transigeant privés et citoyens dont leurs droits étaient rassurés et ceux de leurs représentants, comités de quartier, mouvements associatifs dans l'intervention pour exprimer la concertation et imposer le contrôle populaire afin de protéger la vie urbaine et la promotion de l'environnement. Là où dissimule l'ensemble des choix qui s'en suit, visant à améliorer l'environnement dans diverses métropoles algériennes sur la modernisation des nouveaux mécanismes et alternatives pour

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

réaliser le développement, basés sur la contribution effective et efficace de toutes les parties prenantes, en particulier les citoyens (KHEFALLAH B., 2007, 36-40 p.)

1.3 La place du mouvement associatif dans l'encadrement de la participation

La société civile a connue une naissance difficile en Algérie, prescrit par les exigences de la situation politique générale qui monopole le pays à l'époque. En effet, contradictoire avec les détails concernant la vision des pouvoirs publics du rôle persistant dans le projet de développement national, c'est une crise suivie d'une véritable percée plus tard, en raison d'un certain nombre de données qui seront claires pour nous dans les détails suivants :

1.3.1 L'étape d'exclusion et marginalisation de la société civile

Depuis les premières années d'indépendance, le pouvoir public avait démontré l'intention et la volonté politique à travers la mise en place des piliers d'un Etat fort et stable dans tous les niveaux politiques, économiques et sociaux. Pour cela, il a fait appel à la participation et l'intégration de tous les acteurs de la société civile à l'élaboration des projets. Cependant, la réalité de la pratique révèle le statut ambigu en l'absence sur le terrain ou ses manquements laissent la place à l'organisation citoyenne pour répondre aux besoins sociaux sous toutes leurs formes (MAHDJANE M., 2010), et la perception négative entourant ce concept dans l'illusion de la république algérienne, cela s'oppose avec sa philosophie politique en fonction des commandements absolus en isolant la gestion et la supervision directe des affaires de la vie quotidienne. Aussi l'exclusion des rassemblements permanent qu'interagit avec le citoyen qui ne sont pas soumis au contrôle et orientation, ceci, est une étape de marginalisation des citoyens. Ce qui est implicite c'est le manque de participation à tel ou tel secteur d'activité, et qui fonctionne sans attentes ou recevoir d'instructions à propos du niveau, méthode de travail et objectifs à atteindre de ses activités (BOUSSENA M., 2002, 135 p.)

1.3.2 L'étape de naissance de la société civile

En 1962, le régime avait fondé sa légitimité sur la promesse de réaliser l'idéal du mouvement national d'une société moderne et d'un Etat juste et humain (LAHOUARI A., 2007). Les associations constituent un moyen réglementaire où les individus font leurs revendications en toute légitimité, et dans une démarche bien organisée. En ça, nous allons présenter la société civile émergée dans sa forme de mouvement associatif dans ce qui suit :

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

a. Historique du mouvement associatif

Les premières structures du mouvement associatif algérien remontent à l'ère coloniale dans la loi 1091 donnait droit aux algériens en tant qu'autochtones, de créer des associations. Mais rien n'a été vu sur le terrain. Il a fallu attendre le lendemain de l'indépendance pour que le régime du parti unique rendit le champ de création des associations très limité. L'ordonnance 71-79 du 03 décembre 1971 retreint encore plus l'espace associatif en imposant un double agrément. Au milieu des années 1970, on recensera seulement 2189 associations.

Les paramètres du changement de la perception du rôle des mouvements associatifs et le but des activités bénévoles qu'exercent à accéléré l'établissement d'une base constitutionnelle pour la participation des citoyens aux affaires de l'Etat, par le biais de la Constitution de 1989, modifiée en 1996 qui a consacré de lui l'article 43, le droit à la liberté pour la création des associations qui stipule « *Le droit de créer des associations est garanti. L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif* ». Avec la loi 90/03 la situation a changé, les pouvoirs publics retirent les restrictions sur les associations (GALLEZ O., 2011, 24-27 p.). Cela a donné lieu à l'apparition en 1992, environ de 25 000 associations, dont 400 associations d'un caractère national (Forum des associations. 1998, 17 p.). Pour l'Algérie était un changement radicale d'avoir la liberté de créer des associations, sans les soumettre à la clémence de l'administration, tant dans leurs création ou dissolution.

Au final, cette reconnaissance constitutionnelle est suivie d'une publication de la loi 90/31 du 04 décembre 1990, qui fut considérée comme étant libérale (THIEUX L., 2010, 19 p.), la population algérienne a assisté à une phase d'agitation. Ainsi, plus de 100000 associations ont été créées dans cette période. C'est à partir des années 1999 que les associations prennent conscience des enjeux nationaux et internationaux et commencent à travailler suivant les objectifs définis par les besoins exprimés par la société (FOREM, 1990). En 2008, on a recensé 81000 associations sur le territoire national (BELHIMER A., 2008, 40 p.). Cependant, le nombre florissant d'associations n'est aucunement un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne (THIEUX L., 2010, 20 p.). Il ya un écart considérable entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations réellement actives. Ainsi à l'exception de certaines associations, la majorité reste absente ; 95% des associations agréées n'ont jamais présenté le rapport officiel sur leurs activités, tel que prévu par la loi (BELHIMER A., 2008, 45-46 p.).

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

b. Définition du mouvement associatif

On trouve dans les différentes sociétés, un ensemble de personnes qui se regroupent sous forme d'organisations agréées formant des associations. En Algérie « *Une association est un moyen de regrouper un ensemble d'individus de sorte à défendre leurs droits et intérêts, à leur donner une visibilité dans le débat public. Une association représente un certain nombre de personnes qui partagent les mêmes objectifs et qui décident de se grouper pour travailler ensemble dans le respect des lois en vigueur du pays dont ils font parti ; ils associent en établissant des règles de respect entre eux, avec leur environnement social, politique et juridique* » (GALLEZ O., 2011, 6 p.).

Selon l'article 02 de la loi N°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations définie une association comme « *Le groupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire* ». L'association c'est un rassemblement de 10 personnes ou plus (selon la législation algérienne) unis par la volonté de réaliser le même objectif.

Pour fonder une association, il faut qu'il y ait un problème à résoudre ou une volonté de changer un fait, pour cela, un groupe de personnes décide de s'unir en vue de corriger un dysfonctionnement dans un domaine donné. Une association est une organisation humanitaire, ses membres s'activent pour un but non lucratif.

1.4 Le fonctionnement des associations

En générale les associations sont composées :

- D'un conseil d'administration responsable de fixer les objectifs stratégiques,
- D'un chef du personnel qui détermine le travail à faire pour atteindre ses objectifs,
- Et d'une équipe employée qui accomplit les tâches déléguées par le chef du personnel, ces postes peuvent être bénévoles ou rémunérés selon la taille et les compétences de l'association.

Pour comprendre le fonctionnement de la loi 12-06 relative aux associations dans son article 25 qui exprime que « *l'association dispose d'une assemblée générale qui est l'instance*

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

suprêmes et d'une instance exécutive qui assure l'administration et la gestion de l'association ». Il faut aborder un certain nombre d'éléments :

- Les statuts : fixent avec une grande liberté les règles d'organisation et de fonctionnement de l'association, un seul impératif est de s'organiser au mieux pour mettre en place le projet de l'association et ses activités comme l'indique l'article 27 de la présente loi « *les statuts des associations doivent énoncer : ... les droits et obligations des membres ; les conditions et modalités d'adhésion, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres ; les conditions attachées au droit de vote des membres ; les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales ; le rôle de l'assemblée générale et des instances exécutives et leur mode de fonctionnement...* ». et l'article 28 de la même loi annonce que « *les statuts des associations ne doivent pas inclure des clauses ou des procédures discriminatoires qui portent atteinte aux libertés fondamentales de leurs membres* ».
- Les membres : se sont toutes les personnes qui composent l'association (les membres de l'assemblée générale, les membres fondateurs, les membres actifs, les membres adhérents, les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs ou donateurs).
- L'organe de gestion contient précisément (l'assemblée générale AG, le conseil d'administration CA et le bureau).

La différence entre les trois composantes de l'association est comme suit :

Pour l'AG un double impératif pas trop de rigidité parce que la loi du 12-06 ne fixe pas de contraintes, mais un minimum de réglementation pour faciliter l'action, et pour garantir l'expression de tous ainsi que la validité des décisions. L'AG l'organe le plus étendu qui réunit tout les membres tel que définie dans les statuts, ses membres procèdent à l'élection de leur représentant. En fonction du nombre de membres et des activités de l'association et peut être créé un ou deux organes d'administration.

Le CA élu par l'AG est parfois appelé 'comité directeur' il regroupe de deux à dix membres, son rôle et ses missions sont définis dans les statuts, ses missions peuvent être des pouvoirs de gestion et d'administration courante, la décision sur les projets à mener ou non à l'association, l'embauche des salariés, l'élection des membres du bureau, le contrôle de leurs actions, l'ouverture de compte et la signature. Concernant son fonctionnement, il est important de

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

préciser les qualités requises pour exercer ses missions (il faut être majeur, il faut appartenir à une catégorie de membre spécifique ... etc.).

Le bureau est élu par l'CA il correspond à sa formation restreinte, le bureau constitue le véritable organe exécutif de l'association peut se réunir plus souvent que le CA. En résumé la différence entre le CA et le bureau est la suivante :

- Le bureau est une émanation du CA, il correspond à un groupe restreint par rapport au CA il a des missions distinctes, si les missions sont les mêmes et qu'il ya les mêmes membres de personnes dans les deux organes il n'y a pas lieu de créer à la fois un CA et un bureau.

1.4.1 Les formes des associations

Article 06 La loi N°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations détaille les formes que peuvent prendre les associations. Et qui mène à des actions d'utilité publique ou d'intérêt général, elles participent activement au développement local et apportent des réponses souvent inédites à de besoins sociaux importants. Et ses formes sont comme suit :

- (10) pour les associations communales ;
- (15) pour les associations de wilayas, issus de (2) communes au moins ;
- (21) pour les associations inter wilayas, issus de (3) wilayas au moins ;
- (25) pour les associations nationales, issus de (12) wilayas au moins.

1.4.2 Les différents types d'associations

Selon la loi N°12-06 relative aux associations, il existe plusieurs types d'associations, tout dépend du domaine que l'association veut investir ; on distingue alors des associations sociales et humanitaires, culturelles et religieuses, sportives et de loisirs, artistiques, de quartiers et villages, scientifiques, environnementales

- **Associations sociales et humanitaires** : ce sont les groupements de personnes réunis volontairement au tour d'un projet social (association de solidarité, associations des enfants abandonnés ...etc.).
- **Associations sportives et de loisirs** : ce sont les groupements de personnes réunis volontairement afin de promouvoir un sport ou d'organiser des manifestations sportives ainsi les comités de fêtes, le secteur touristique ... etc.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

- **Associations culturelles et religieuses :** ce sont les groupements de personnes réunis volontairement pour but d'agrandir la sphère culturelle et éducative (les associations de parents d'élèves, les clubs scientifiques, ... etc.), et pour les affaires religieuses ce genre d'associations on les trouve généralement dans la mosquée ou on désigne un ensemble d'adorateurs pour s'occuper des affaires de la mosquée particulièrement, et des affaires religieuses locales généralement.
- **Associations artistiques :** ce sont les associations qui produisent et créent des œuvres qui peuvent réunir artistes dans des disciplines telles que les arts plastiques, les arts de la rue, du cirque ... etc.
- **Associations scientifiques :** ce sont les groupements de personnes réunis volontairement pour but d'encourager les activités et la recherche scientifique pour les étudiants et chercheurs (les organisations nationales, clubs et associations universitaires ... etc.).
- **Les associations environnementales :** ce sont les groupements de personnes réunis volontairement leurs missions sont variées s'intitulent à Sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement par des actions munies, comme l'association de défense et de la nature et de protection de l'environnement.

L'importance du mouvement associatif à travers ses éléments composants, n'est pas des moindres dans le développement personnel et social, c'est le seul mouvement où chaque compétence est la bienvenue sans distinction aucune.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

Section 2 : La gouvernance locale en Algérie

La notion de gouvernance locale est comme une condition ou peut être une marque de démocratie, et un facteur de développement social et économique depuis des décennies. L'accent est mis sur la décentralisation c'est-à-dire les collectivités locales, c'est de transférer les pouvoirs et décisions de l'Etat au niveau local c'est donc ; les communes rurales et les communes urbaines, et les élus locaux comme représentants de l'Etat. Cette manière de répartir le territoire vise en fait à ce que le développement se fasse rapidement mais également de faire participer la population dans le processus de développement local.

2.1 L'évolution de la décentralisation et le développement local en Algérie

La question du développement local n'est pas très récente en Algérie. Elle a émergé dans les conditions historiques objectives de la reconstruction économique, sociale et nationale considérée dans ses relations d'intégration à l'économie mondiale. Hier, le développement local était indissociable du développement national, il était pour rôle d'accompagner et de compléter. Aujourd'hui, il apparaît comme le passage obligé, une sorte de point de départ (de recommencement), pour ce dernier.

Concernant la décentralisation et le développement local en Algérie, l'Algérie est passée par les étapes suivantes :

- La stratégie algérienne de développement adopte, au lendemain de l'indépendance, un système de planification centralisée. La planification Algérienne est, depuis ses origines, constamment tiraillée entre deux axes opposés. Le premier est celui de la centralisation des ressources financières, le deuxième est celui de décentralisation impliquée par la recherche d'une plus grande démocratisation du processus d'élaboration du plan. Cette contradiction, qui traverse tout le système de planification et de direction de l'économie nationale, n'a pas toujours été résolue dans le sens d'une plus grande autonomie des échelons décentralisés et déconcentrés, des collectivités et des administrations locales (BENABDELLAH Y, FERFARA M-Y., 2017, 55-64 p.).
- Le développement local en Algérie, une expérience méditée : la question du développement local en Algérie a fait corps avec celle, plus large, du développement national en ce sens que dès l'indépendance, le développement local est même apparu comme une mission urgente à prendre en charge pour enrayer l'inégalité territoriale liguée

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

par la colonisation. En témoignent notamment les différents « programmes spéciaux » élaborés et mises en œuvre à la fin de l'année 1960 début 1970 et destinés aux régions pauvres et enclavés du pays.

- Durant la période 1962-1980, l'Algérie n'a pas eu, à proprement parler, de planification spatiale, ni même de stratégie avérée d'aménagement du territoire. Et du passage de l'économie centralisée à l'économie décentralisée à travers les différents plans de développement : un pré plan (plan triennal 1967-1969) : deux plans quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977), une période hors plan (1978-1979) et deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989).

2.1.1 Le plan triennal (1967-1969)

Ce plan est conçu comme un pré-plan destiné à préparer les grands investissements à venir. Ce plan, qualifié souvent de plan expérimental, véhicule une préférence de structures, ayant pour support l'industrie de base et les activités dépendantes des hydrocarbures. Au cours de cette période, le coup d'envoi de l'industrialisation est donné. Celle-ci est considérée comme le moyen d'atteindre un développement significatif et rapide. Cette période est caractérisée par une extrême centralisation de la décision économique, l'élaboration et la mise en œuvre du plan relevaient de la seule prérogative de l'administration centrale (BELOGBI Z., 2005, 23 p.).

2.1.2 Elaboration du plan quadriennal (1970-1973)

Il a été l'occasion d'une première tentative d'élargissement de la participation à la prise de décision à la wilaya. Limitée aux seuls exécutifs de wilaya, représentation locale du pouvoir central, elle n'a pas concerné les assemblées élues, exclues de fait. Cette période est caractérisée par le besoin pétrolier qui a permis au secteur privé de s'enrichir grâce aux investissements énormes de l'Etat et à l'augmentation des devises ce qui a élevé le pouvoir d'achat de la population. Ce plan a pour but « d'intensifier et de consolider la construction de l'économie socialiste et de renforcer l'indépendance économique du pays ». Ce plan a été première expression systématique et formalisée de la politique économique de l'Algérie indépendante — que le schéma de développement se précise dans ses méthodes et son contenu immédiat et futur (ABDELLAH-KHODJA K., 1972, 21-23 p.).

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

2.1.3 Elaboration du plan quadriennal (1974-1977)

Dans ce plan, les pouvoirs publics se sont intéressés à l'établissement d'instruments d'urbanisme opérationnel et de détail en œuvrant à la création des grands ensembles qui vont être l'espace de vie d'une grande partie des citoyens algériens c'est les zones d'habitat urbain nouvelles (Z.H.U.N). C'est une procédure technique et administrative, impliquant le ministère de l'habitat ou les collectivités locales, comme maîtres d'ouvrage, un bureau d'étude étatique (C.A.D.A.T), comme maître d'œuvre et des entreprises de réalisation (LAKHDAR HAMINA Y, ABBAS L., 2015, 110 p.)

C'est-à-dire, la problématique de la décentralisation de la décision économique aborde une nouvelle phase de développement avec l'émergence des collectivités locales comme niveau de planification complémentairement au niveau central. Destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la commune réalisées et gérées par elle et financées depuis des ressources centrales. Le plan communal de développement apparaît comme un instrument privilégié des nouvelles tendances de processus de planification.

Au cours de la période 1977, le développement local a été pris à bras le corps par les entreprises publiques locales appartenues aux communes, alors durant cette décennie « on parle d'entreprises communales et aussi d'entreprises de wilaya et d'entreprises régionales.

2.1.4 Les années hors plan 1978 et 1979

Révoient les déformations économiques et sociales. cette période, appelée aussi période des restes à réaliser (R.A.R.), on s'assigne un triple objectif, faire le bilan des réalisations des deux plans quadriennaux, contrôler le degré de leur réalisation et enfin libérer autant que possible les entreprises des programmes précédents pour leur permettre de mieux affronter la période future (BELOGBI Z., 2005, 26 p.).

2.1.5 Le plan quinquennal (1980-1984)

Ce modèle donne le ton du changement en réorientant la politique économique de l'Etat vers des secteurs. Le plan quinquennal (1980-1984) a entendu « *corriger les erreurs et les déviations passées qui ont été rendues possibles par l'illusion d'une fausse aisance financière et par la non-maîtrise de l'appareil national de production, due pour une partie au recours*

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

excessif à l'assistance technique étrangère par le biais de bureaux d'études appartenant aux firmes internationales » (Rapport général du plan quinquennal 1980-1984., 536 P.).

Les orientations du nouveau plan 1980-1984 insistaient sur l'organisation de l'industrie en vue d'améliorer ses performances. Une telle orientation vise, selon le plan, « *une plus grande maîtrise de l'appareil de production ou de commercialisation, une utilisation maximale des capacités et une meilleure organisation du travail* » (Rapport général du plan quinquennal 1980-1984, 437 p.). Son objectif était le rétablissement des équilibres intersectoriels entre l'agriculture-hydraulique et l'industrie, en s'appuyant sur l'économie des ressources rares, l'amélioration des productivités et des productions. Ce plan prévoit aussi d'amorcer en 1980 une politique de désendettement dont l'ambition est de réduire la dépendance extérieure dans les domaines de la technologie, du financement et des approvisionnements. Ainsi l'Algérie est engagée dans un processus de déconcentration et de décentralisation à la fin de l'année 1980, aussi bien dans le domaine productif que territorial (BELOGBI Z., 2005, 25 p.).

2.1.6 Le plan quinquennal (1985-1989)

Il est apparu dans une période qui s'est caractérisée par des challenges et des nouvelles données parmi eux : Une baisse des revenus du pays en devise notamment en 1986 due à une baisse inattendue du prix du pétrole dans les marchés internationaux. Un recul des taux de développement économique. Le début des réformes économiques dans le pays dans tous les domaines (SEHAB H., 2013, 19 p.). Les objectifs tels qu'ils ressortent du deuxième plan quinquennal de développement vont se fonder sur le rattrapage des programmes précédents et inachevés. Ce plan qui a démarré en 1985, envisageait également d'approfondir le processus de restructuration de l'économie nationale, tout en préparant « l'après-pétrole ». La caractéristique principale de la période 1985-1989 consiste en une recherche d'une plus grande adaptation du système productif aux besoins fondamentaux de la population (ABDERRAZEK F., 2015, 5 p.).

- Durant la période de 1988, la décentralisation et le développement local en Algérie ont connue une réforme, elle est fondée sur une série de textes législatifs, et qui vise à mettre en place une nouvelle politique de décentralisation et de développement local, notamment à partir des plans de développement de wilaya. Le premier de ces textes (Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988) introduit la distinction à opérer désormais entre le rôle de l'Etat, qui reste souverain, et celui des entreprises publiques, auxquelles est reconnue l'autonomie de

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

gestion. Le deuxième texte (Loi n°88-03 du 12 janvier 1988), relatif aux fonds de participation, fixe les modalités de financement des entreprises publiques par ces structures nouvelles, y compris les entreprises locales (de wilaya ou communales) qui, désormais, vont échapper à la tutelle exercée jusque-là par les collectivités locales. Le troisième texte (Loi n°88-02 du 12 janvier 1988), portant organisation de la planification décentralisée, définit les tâches et délimite les domaines d'intervention des collectivités locales en matière de planification et de décision. Enfin, deux ans après, deux lois importantes sont promulguées (Loi n°90-08 et n°90-09 du 7 janv. 1990), la première relative à la commune et la seconde, à la wilaya.

- La période 1993-1998 ; le modèle du développement algérien a été abandonné car l'Algérie était soumise au Plan d'Ajustement Structural « PAS » (BOUYACOUB A., 1997, 77 p.) préconisé par le fond monétaire international « FMI » (AKALAY O., 2001, 161-184 p.). Le développement local et la décentralisation ne sont plus un projet porté par l'Etat central ; mais devient désormais une revendication politique des citoyens.
- L'Etat, dans le cadre des deux programmes lancés depuis 1999 a ainsi essayé de créer un climat favorable pour les collectivités locales pour contribuer au développement économique national. Toutefois, ces collectivités locales se sont retrouvées paralysées devant la croissance du chômage, de la pauvreté et de la précarité, et ce faute de disponibilité de ressources financières permettant de faire face aux différents besoins de la population, mais surtout faute de bonne gouvernance locale (SOLTANE K., 2007, 9 p.).

2.2 La problématique du développement local en Algérie

La problématique actuelle du développement local en Algérie est marquée par la conjugaison des effets de deux évolutions de « l'économie et de la société algérienne » dans les deux dernières décennies (OUSSALEM M-O., 2007) :

- le durcissement des contraintes sur les finances publiques, à partir du milieu des années 1980, a rendu obsolète le modèle de développement local impulsé par le haut, qui a dominé depuis la fin des années 1960.
- la transformation progressive des dispositifs institutionnels d'encadrement de l'économie, dans le sens de la libéralisation a ouvert des perspectives à une orientation nouvelle du développement local, d'autant plus nécessaire que la période de crise économique et

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

d'ajustement structurel a accru le besoin de retrouver une nouvelle trajectoire de croissance et de développement.

Malgré les efforts qu'a fait l'Etat Algérien, la décentralisation comme un mode de gouvernance, en promulguant notamment, l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, « *les collectivités locales (communes) ont demeuré paradoxalement, et ce, durant des années, comme de simple entités territoriales administratives, dépourvues de tout pouvoir décisionnel en effet, leurs missions se résument uniquement dans la mise en œuvre des programmes de développement décidés par le gouvernement, cette attitude de s'accaparer de tous les pouvoirs décisionnels par le gouvernement est qualifiée par l'auteur* » (ARHAB B., 2004, 163-173 p.).

2.3 Le fonctionnement de l'administration algérienne

Les pratiques d'administration locale en Algérie reflètent l'image de la décentralisation administrative, qui se compose d'organes régionaux connus de collectivités locales, à savoir communes et wilayas, les organes techniques et d'intérêts tels que les institutions publiques administratives, les entreprises nationales, les coopératives, les bureaux et offices, ... etc. Dans notre travail de recherche nous nous focalisons sur les communes et wilayas, pour cela, nous allons nous intéresser à l'identification, à la structure et au fonctionnement de ces collectivités locales.

2.3.1 La commune : collectivité de base en Algérie

La commune en tant que collectivité territoriale de base, est l'élément central par lequel l'Etat existe, s'organise, fonctionne et dure. Un Etat national fort et moderne, seul garant de la souveraineté, est fondé incontestablement sur la commune.

a. Définitions de la commune

Au sens juridique, la loi stipule que « *la commune est la collectivité locale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la l'Etat* » (Journal officiel de la république algérienne, article N°1 de la loi N°11-10 du 22 juin 2011.). Dans cet article, on retient deux concepts fondamentaux du développement de la fonction de la commune, ces deux concepts sont : la personnalité morale dont est dotée la commune et son autonomie financière.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

Selon cet article, la commune est devenue une institution, certes étatique, mais complètement décentralisée avec des revenus suffisants pour remédier à une introduction de l'autonomie financière et une gestion indépendante du gouvernement central.

D'après la définition, on déduit que la notion « commune » est complexe et difficile à appréhender, étant donné la multiplicité des facteurs à considérer.

b. Organisation et fonctionnement de la commune

La commune exerce ses missions grâce à l'administration communale, chaque commune organise son administration différemment. La commune dispose selon (le Journal officiel de la république algérienne, article N°15 du code communal loi N°11-10 du 22 juin 2011 :

- D'une instance délibérante : l'Assemblée Populaire Communale,
- D'un organe exécutif, présidé par le Président de l'Assemblée Populaire Communale,
- D'une administration animée par le Secrétaire Général de la commune, sous l'autorité du Président de l'Assemblée Populaire Communale.

Les instances de la commune inscrivent leurs actions dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

➤ **L'instance délibérante : l'Assemblée Populaire Communale « APC »**

Selon l'article N°16 et 17 du journal officiel article N°16 et 17 de la loi N°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune affirme que les membres de l'APC sont élus conformément à la loi électorale, ils sont conviés par le Wali pour l'installation de l'assemblée. Elle est présidée par le président de l'assemblée qui est le candidat, tête de liste ayant obtenu la majorité de voix aux élections, il exerce des pouvoirs au nom de la collectivité qu'il représente dans toutes les cérémonies et les manifestations officielles.

➤ **L'organe exécutif**

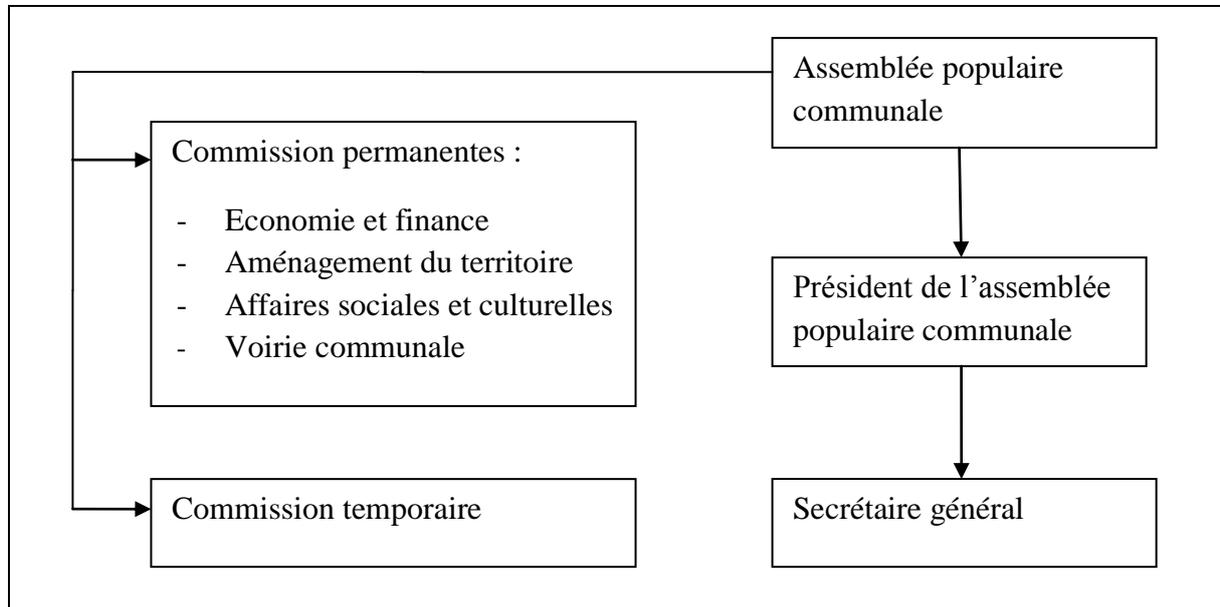
L'article N°3 de l'adite loi N°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune, explique que la commune exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Elle concourt avec l'Etat, notamment, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité, ainsi qu'à la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

➤ **L'administration de la commune**

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

L'article N°125 de la présente loi N°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune, affirme que la commune dispose d'une administration placée sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale et animée par le secrétaire générale de la commune.

Schéma N°04 : l'organisation de la commune selon la charte communale



Source : journal officiel article N°125 du code communal N°11-10 du 22 juin 2011.

c. Les compétences de la commune

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par la loi.

Les secteurs d'activités des communes se limitent au territoire communal, dans le quel sa juridiction est applicable. Ces secteurs se traduisent comme suit du journal officiel article N°103 jusqu'à 124 du code communal loi N°11-10 du 22 juin 2011 :

- La gestion de l'état civil,
- Le maintien de l'ordre public,
- La gestion foncière et l'urbanisme,
- La gestion du secteur des eaux et de l'assainissement,
- L'entretien des déchets des ménages,
- La distribution des logements et l'entretien des espaces vert,
- La gestion des établissements de santé et des autres établissements sociaux,
- La prise en charge des écoles et tout autre établissement d'éducation,
- L'amélioration de l'activité culturelle et sportive,

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

- Le développement économique de la région.

En général, les compétences de la commune couvrent tout ce qui relève de l'intérêt communal, c'est-à-dire des besoins collectifs des habitants.

2.3.2 La wilaya : collectivité publique territoriale

Autre que les communes, l'Algérie est subdivisée en quarante-huit collectivités territoriales appelées « wilayas ».

a. Définition de la wilaya

La wilaya « est une collectivité territoriale de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est également une circonscription administrative déconcentrée de l'Etat et constitue à ce titre l'espace de mise en œuvre solidaire des politiques publiques et de la concertation entre les collectivités territoriales et l'Etat » (Journal officiel article N°1 du code wilaya loi N°12-07 du 21 février 2012.).

On comprend de ceci, que la wilaya est une cellule fondamentale dans l'organisation du pays, et une institution conçue par l'Etat en vue de promouvoir le progrès social, économique et culturel.

b. Organisation et fonctionnement de la wilaya

Selon l'article N°2 de la loi N°12-07 relative à la wilaya du 21 février 2012. Elle détermine que « La wilaya dispose d'une administration placée sous l'autorité du wali. Les différents services déconcentrés de l'Etat en font partie. Le wali en assure l'animation, la coordination et le contrôle ».

Cette loi détermine les organes et les structures de l'administration générale de la wilaya, et qui sont comme suit :

- Secrétariat général,
- Inspection générale,
- Cabinet,
- Chef de Daïra,
- Conseil de la Wilaya,
- Direction de la Réglementation, des Affaires Générales (DRAG),
- Direction de l'Administration Locale (DAL),

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

- Direction des Transmissions Nationales (DTN),
- Directions sectorielles.

Selon l'article N°2 de la loi N°12-07 relative à la wilaya du 21 février 2012 du journal officiel. Elle précise que la wilaya est dotée de deux organes, l'Assemblée Populaire de Wilaya, organe délibérant élu au suffrage universel et le Wali, exécutif de wilaya, représentant de la wilaya et de l'Etat et délégué du gouvernement.

➤ **Le wali**

D'après l'article N°105 de la loi N°12-07 relative à la wilaya du 21 février 2012 du journal officiel, définie *que « Le wali représente la wilaya dans tous les actes de la vie civile et administrative, dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Il accomplit, au nom de la wilaya, conformément aux dispositions de la présente loi, tous les actes d'administration des biens et des droits constituant le patrimoine de la wilaya. L'Assemblée populaire de wilaya en est informée ».*

On comprend de ceci, que le wali assiste aux réunions de l'Assemblée Populaire de Wilaya, et le secrétariat de séance est assuré par un fonctionnaire choisi par le Président de l'Assemblée Populaire de wilaya parmi les fonctionnaires attachés à son cabinet.

➤ **L'Assemblée Populaire de Wilaya « APW »**

Selon l'article N°12 de la loi N°12-07 relative à la wilaya du 21 février 2012 du journal officiel, définie *« La wilaya est dotée d'une Assemblée élue au suffrage universel, dénommée Assemblée populaire de wilaya. Elle est l'organe délibérant de la wilaya ».*

L'APW qui est l'organe délibérant de la wilaya, élabore et adopte son règlement intérieur. Elle tient chaque année quatre sessions ordinaires d'une durée maximale de quinze jours pouvant être prolongées, le cas échéant, d'une durée qui ne peut excéder sept jours, sur décision de la majorité de ses membres ou à la demande du wali. Ces sessions se tiennent pendant les mois de mars, juin, septembre et décembre.

➤ **Les compétences de l'APW**

D'après l'article N°73 de la loi N°12-07 relative à la wilaya du 21 février 2012 du journal officiel, dit que *« La wilaya, collectivité territoriale décentralisée, exerce ses attributions conformément aux principes définis aux articles 1er, 3 et 4 de la présente loi. Outre la prise*

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

en charge de ses missions propres, l'Assemblée populaire de wilaya peut intervenir dans des domaines relevant des attributions de l'Etat, en participant à la mise en œuvre d'actions inscrites dans le cadre des politiques publiques économiques et sociales. Cette participation est délimitée par les lois et règlements qui en définissent, notamment, les modalités de prise en charge financière. »

L'APW règle par délibération les affaires relevant de ses compétences. Elle délibère sur les missions et compétences qui lui sont déterminées par les lois et règlements et, généralement, sur toute affaire présentant un intérêt pour la wilaya et dont elle est saisie par une proposition présentée soit par un tiers des membres, soit par son président, soit par le wali.

Chapitre II La participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie

En résumé, nous constatons qu'il ya une forte corrélation entre le développement local et les collectivités locales. elles contribuent à accélérer l'action de développement économique et social, de même le développement contribue dans le soutien de la gestion de l'administration locale, non seulement en augmentant les ressources financières des collectivités locales, de sorte qu'elles les rend capables de compter sur elles-mêmes pour le financement local, mais aussi en augmentant la taille de la classe moyenne, qui se reflète dans son impact avec l'augmentation de la participation du public dans les affaires locales.

Étant donné les problèmes et les entraves que la plupart des organes locaux souffrent dans les pays en développement, notamment l'Algérie, l'accroissement de l'administration locale est devenu primordial et inévitable. La modernisation et le développement visent tout d'abord à créer une administration locale qualifiée et capable de faire face aux défis du développement et les sécrétions de la mondialisation.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Dans le présent chapitre, nous allons présenter la zone d'étude et l'enquête de terrain que nous avons menée auprès des associations et élus locaux au sein de la commune de Bejaïa.

Dans un premier temps, nous présenterons le terrain de notre recherche, avec la présentation notamment des points suivants : l'historique, l'aspect géographique et démographique et la situation de l'économie de la commune de Bejaïa.

En second lieu, nous exposerons la démarche méthodologique avec laquelle nous avons travaillé pour la réalisation de l'enquête et nous discuterons respectivement : le champ couvert par l'étude ainsi que les objectifs attendus de l'enquête, de l'échantillonnage, du contenu du questionnaire, du déroulement de l'enquête et les conditions de sa réalisation et enfin de la méthode utilisée pour l'analyse et le traitement des données recueillies.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Section 1 : Présentation de l'espace d'étude

Comme cas d'étude, nous avons choisi la commune de Bejaïa pour les raisons suivantes :

- Notre connaissance parfaite de cette région permettra une meilleure gestion des moyens financiers disponibles ;
- Conditions d'accès faciles pour la majorité des localités.

En s'appuyant sur le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (J.O.R.A.D.P) N°6 du 7 Février 1984, la wilaya de Bejaia qui comptait lors de sa création, en 1974, 05 daïras et 28 communes, s'est réorganisée en 19 daïras regroupant 52 communes. Pour mieux cerner l'objet de notre travail, nous avons jugé indispensable de présenter le terrain d'investigation auquel nous avons eu recours pour mener à bien notre cas d'étude est la commune de Bejaia, ce terrain d'investigation et l'enquête de recueil d'information peuvent être présentés comme suit :

1.1 Historique de la commune de Bejaia

On s'intéressera dans cette partie à l'étude de l'évolution de la population dans la commune de Bejaia, à sa dispersion sur le territoire, ainsi qu'à son historique afin de mieux apprécier le niveau de développement local de notre commune.

De part son image antique, la commune de Bejaia et plus exactement la ville de Bejaia dispose d'une histoire plurimillénaire qui a tracé un parcours historique très riche et très remarquable. Ce parcours historique, qui a dessiné l'image actuelle de Bejaia, par rapport aux petites chandelles « bougie », a donné naissance à plusieurs gisements archéologiques et artistiques et ce, notamment en traçant une préhistoire¹ partant de la période Romaine (vers 25 ans avant J-C) jusqu'à la période de l'occupation française (1830), passant de par la période Vandale et Byzantine (533-698), la période Médiévale (vers le milieu du XI siècle, la période de l'occupation espagnole (1510-1555) et la période Ottoman.

De part sa situation géographique stratégique, la commune de Bejaia se distance d'Alger près de 232 km et représente le chef lieu de daïra, d'autant plus qu'elle représente le chef lieu de la wilaya de Bejaia. Elle est limitée par la mer Méditerranée au Nord et à l'Est, tala Hamza, Oued Ghir et Boukhlifa au Sud, Toudja à l'Ouest.

¹ Pour plus d'information voir : Annuaire statistique de la DPSB de la wilaya de Bejaia, 2015, et le guide économique de la wilaya de Bejaia, Créative Conseil, Septembre 2014.

Figure N°01 : Carte administrative de la wilaya de Bejaia.



Source : Annuaire statistique de la DPSB de la wilaya de Bejaia, 2015

Elle s'étend sur une superficie de 12 022 ha (ou 120,22 km²).

La commune de Bejaia dispose d'un réseau routier qui la relie aux différentes communes et régions du pays en facilitant le transport à l'intérieur et à l'extérieur de la commune. Dans ce cadre, les routes nationales qui la traversent et qui la relie avec les autres communes et wilayas sont : la RN n°24, la RN n°12, la RN n°9, et la RN n°75, mais également, il ya lieu de souligner les infrastructures ferroviaires dont le passage de la voie ferrée qui relie Bejaia à Alger. Par ailleurs, en plus du réseau routier et ferroviaire, la commune de Bejaia dispose d'autres atouts économiques : un port utilisé pour le transport de marchandises et de voyageurs et un aéroport qui relie la commune et toute la région de Bejaia à la capitale du pays (Alger), au Sud du pays et à l'Europe.

1.2 Évolution de la population

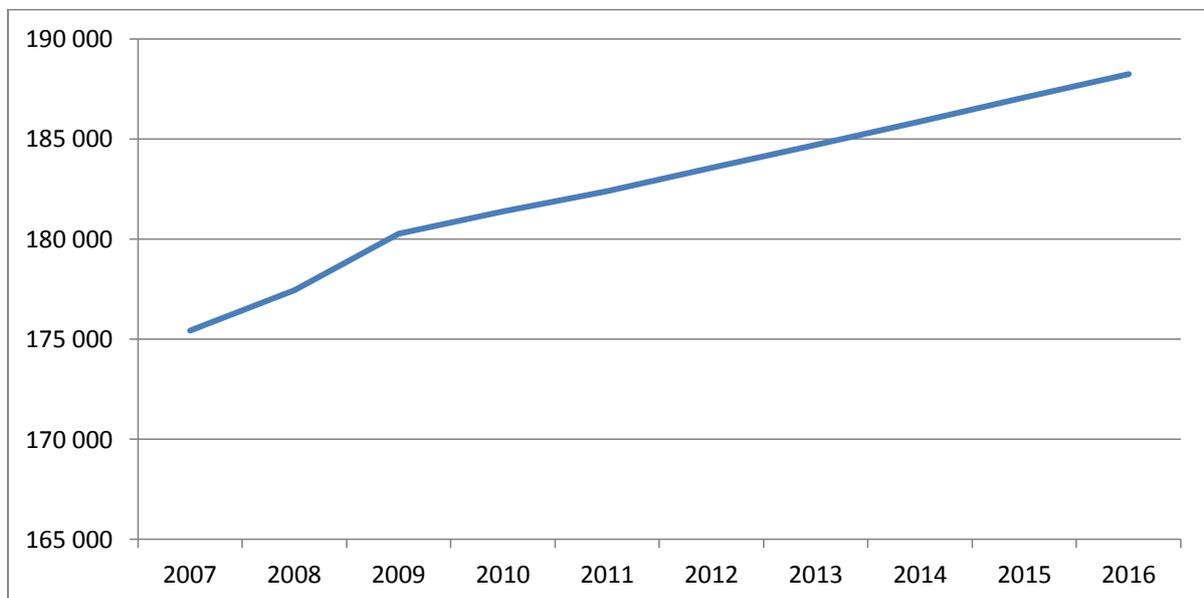
La commune de Bejaia a connu une évolution de sa population résidente de 27 793 habitants entre 1998 et 2008, et un taux d'accroissement démographique annuel moyenné de 1,71%. D'après l'Etat civile, ce peuplement s'explique principalement par la migration du territoire motivé par de bonnes conditions socioéconomiques (conditions de vie assez bonne, disposition de grandes entreprises industrielles ... etc.), le niveau de développement local est

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

élevé par rapport aux autres communes de la wilaya de Bejaia, sans négligé l'accroissement du taux de fécondité et de nuptialité, qui est dû à l'arrivée massive des filles à l'université, et au recul de l'âge de mariage en raison d'études ou du chômage sachant que c'est une tendance nationale (PDAU 2015).

Certes, les résultats de RGPH(Recensement Général sur La Population et L'habitat) de 2008 montrent une augmentation de 27 793 habitants par rapport au RGPH de 1998, mais les estimations de la Direction de la Programmation et Suivi Budgétaire de la Wilaya de Bejaia (DPSB) enregistrent une croissance continue jusqu'à atteindre en 2007 une population de 175 444 habitants, soit une augmentation de 25 249 habitants en 8 ans, ce qui n'est pas négligeable et qui paraît invraisemblable, d'ailleurs si on se fie aux données de RGPH 2016 le chiffre a été réajustée comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique N°01 : Évolution de la population de la commune de Bejaia de 2007 à 2016.



Source : réalisé par nos soins à partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia.

Les efforts consentis par l'État dans le cadre du développement local devront être renforcés encore mieux dans cette commune afin d'améliorer la qualité de vie et le bien être social en premier lieu et de faire en sorte que celle-ci devient de plus en plus attractive pour la population ainsi que pour les entreprises. Et il faut savoir également qu'il ya un biais très important dans l'estimation de la population. Au niveau de l'état civil, les décès et les naissances sont enregistrés dans les communes où elles ont eu lieu, et cela fausse les informations, les gens pourraient être habitants de Bejaia ville et en étant nés à El kseur ils seront calculés parmi les habitants d'El kseur (PDAU 2015).

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Tableau N°01 : Évolution de la densité démographique dans la commune et de la wilaya de Bejaia (Hab/Km²).

Années	Densité de la commune Hab/km ²	Densité de la wilaya Hab/km ²
1998	1 249,54	265,81
2008	1 480,51	283,10
2016	1 565,9	179,1

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats du RGPH 1998,2008 et les données de la direction de l'emploi 2016.

La densité de la population de la commune de Bejaia a connu une évolution de 230,97 habitants par km² en dix ans. Causés par le peuplement, tandis que, celle de la wilaya s'est appréciée de 17,29 hab/km². Pour la période de 2008 à 2016 on a remarqué une augmentation de la densité au niveau communal et une baisse au niveau de la wilaya, sachant que la densité de la commune reste toujours supérieure à celle de la wilaya.

1.2.1 Répartition de la population de la commune de Bejaia selon la dispersion géographique.

Cette évolution montre que durant la période observée la plus grande part de la population se focalise dans la zone chef-lieu (98,97%, 98,95%), puis dans l'agglomération secondaire avec un très faible taux de dispersion presque nul de (0,25%, 0,26%), ainsi que la zone éparses enregistre une très légère concentration durant cette période (0,76%, 0,77%). On remarque également que les taux de dispersion ont stagné durant la période d'observation (2008-2016), ce qui nous conduit à dire qu'il n'y a pas lieu d'exode interne des agglomérations secondaires vers les chefs-lieux.

Tableau N°02 : Évolution de la population selon la dispersion géographique.

Années	A.C.L	A.C.L. en %**	A.S	A.S en %**	Z.E	Z.E en %**
2008*	175 641	98,97	454	0,25	1 365	0,76
2016	186 290	98,95	495	0,26	1 465	0,77

*RGPH.

**les pourcentages sont calculés par nos soins.

Source : élaboré par nos soins à partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia. (les pourcentages sont calculés par nos soins).

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

1.2.2 Répartition de la population de la commune de Bejaia par sexe

Le tableau ci-dessous démontre que la population de la commune de Bejaia durant la période d'observation 2008-2016 enregistre des parités de genre très stables en quasi équilibrées, avec une très légère supériorité du genre masculin.

Tableau N°03 : Évolution de la répartition de la population de la commune de Bejaia par sexe.

Années	Homme	Homme %**	Femme	Femme %**
2008*	90 140	50,79	87 320	49,20
2016	95650	50,81	92600	49,19

*RGPH.
**les pourcentages sont calculés par nos soins.

Source : élaboré par nos soins à partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia, ainsi que la direction de l'emploi de la wilaya de Bejaia pour l'année 2016.

Ces données nous ont permis de savoir que la commune de Bejaia possède une population avec une parité de genre équilibrée. Par ailleurs, le phénomène de peuplement observé entre 2008 et 2016 est un fait révélateur d'évolution du développement de la commune. La population de la commune de Bejaia connaît des zones éparses, elle se localise essentiellement dans les zones d'agglomération, elle connaît aussi une densité de la population relativement élevée notamment par rapport à la moyenne de la wilaya.

1.3 Environnement et socioéconomique de la commune de Bejaia

Le développement local d'une commune donnée est souvent apprécié par les conditions socioéconomiques de son territoire. A travers les données que nous avons recueillies, nous allons essayer dans cette partie de présenter la situation de l'éducation, des infrastructures et de la télécommunication dans la commune de Bejaia, ainsi la situation économique.

1.3.1 L'éducation

Le niveau de scolarisation dans la commune de Bejaia est relativement convenable, aussi bien en ce qui concerne les garçons que les filles et il n'existe pas de grands déséquilibres. Les conditions de déroulement de l'enseignement sont également très bonnes en dépit de cas de surcharges des classes dans certaines écoles car c'est situé dans les centres à forte concentration de population. Ces surcharges résultent plus du retard dans la réalisation des projets que d'autres facteurs.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Dans les tableaux ci-dessous on va analyser la situation de l'éducation au niveau de la commune de Bejaia entre 2007 et 2015 :

a. Primaire

Tableau N°04 : la situation de l'enseignement primaire au niveau de la commune de Bejaia entre 2007 et 2015.

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'écoles	48	48	48	48	48
Effectifs des élèves	17 190 dont 8 239 Filles	14 111 dont 6 792 Filles	13 904 dont 6 704 Filles	13 998 dont 6 731 Filles	14 204 dont 6 850 Filles
Enseignants	801 dont 444 Femmes	668 dont 328 Femmes	682 dont 356 Femmes	667 dont 358 Femmes	662 dont 363 Femmes

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre d'écoles	49	49	49	49
Effectifs des élèves	14 939 dont 7 170 Filles	15 742 dont 7 629 Filles	16 538 dont 8 139 Filles	17 598 dont 8 560 Filles
Enseignants	778 dont 445 Femmes	676 dont 377 Femmes	699 dont 413 Femmes	705 dont 456 Femmes

Source : A partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia.

L'appréciation du bon niveau de scolarisation dans la commune de Bejaia est confortée par les données statistiques des enfants âgés de 6- 15 ans fréquentant presque tous l'école est le taux de scolarisation en général est de 98% en 2007. On remarque aussi une chute dans l'effectif des élèves à partir de 2008 jusqu'à 2010 dû à la nouvelle culture et mentalité des nouveaux mariées qui consiste à réduire leurs naissances et pour cause d'augmenter le niveau de vie.

Mais en général le taux de scolarisation varié d'une année à une autre entre 98% et 98,5% dû à la levée des contraintes en matière de transport scolaire, de prise en charge en internat et en demi-pension des (cantines). Un meilleur encadrement sanitaire et un suivi régulier de la santé scolaire sont aussi à améliorer.

b. Moyen

Tableau N°05 : la situation de l'enseignement moyen au niveau de la wilaya de Bejaia entre 2007 et 2015

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'écoles	20	20	20	20	20
Effectifs des élèves	13 306 dont 6 853 Filles	15 715 dont 7 875 Filles	14 883 dont 7 375 Filles	14 955 dont 7 478 Filles	14 264 dont 7 085 Filles
Enseignants	731 dont 448 Femmes	763 dont 476 Femmes	771 dont 483 Femmes	769 dont 480 Femmes	772 dont 489 Femmes

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre d'écoles	21	21	21	22
Effectifs des élèves	12 943 dont 6 326 Filles	12 390 dont 6 066 Filles	16 538 dont 8 139 Filles	17 238 dont 5 990 Filles
Enseignants	794 dont 507 Femmes	676 dont 377 Femmes	804 dont 535 Femmes	825 dont 590 Femmes

Source : A partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia.

L'enseignement moyen a connue entre 2007 et 2008 une augmentation d'effectif des élèves mais à partir de 2009 il y'avais une diminution pour les mêmes raisons que l'enseignement primaire jusqu'à 2013, ensuite, une augmentation flagrante depuis 2014 et 2015 l'encadrement dans l'enseignement moyen est très satisfaisant puisque chacun des enseignants encadre en moyenne 18 élèves.

c. Secondaire

Tableau N°06 : la situation de l'enseignement secondaire au niveau de la wilaya de Bejaia entre 2007 et 2015

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'écoles	10	10	10	10	10
Effectifs des élèves	8 221 dont 5 151 Filles	7 319 dont 4 510 Filles	8 518 dont 5 210 Filles	8 139 dont 4 874 Filles	8 515 dont 4 966 Filles
Enseignants	501 dont 254 Femmes	492 dont 260 Femmes	508 dont 285 Femmes	515 dont 284 Femmes	527 dont 294 Femmes

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre d'écoles	10	10	10	11
Effectifs des élèves	9 465 dont 5 479 Filles	9 414 dont 5 424 Filles	9 666 dont 5 468 Filles	8 238 dont 4 888 Filles
Enseignants	569 dont 325 Femmes	676 dont 377 Femmes	606 dont 353 Femmes	611 dont 364 Femmes

Source : A partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia.

Contrairement aux cycles précédents l'enseignement secondaire au niveau de la commune de Bejaia a enregistré une évolution du nombre d'élèves scolarisés à part l'année 2008 passant de 8 221 en 2007 à 8 238 en l'an 2015.

Et en remarque qu'il y a une dominance féminines pour les trois cycles (plus que la moitié) que ce soit dans l'effectif des élèves ou de nombre d'enseignants.

1.3.2 Les infrastructures et la télécommunication dans la commune de Bejaia en 2015.

Dans le secteur de la santé, on trouve une maternité, 3 polycliniques, 11 salles de soins, soixante pharmacies, dont 57 privées. En ce qui concerne le personnel médical, la commune dispose de 132 médecins généralistes, 109 médecins spécialistes, 33 chirurgiens dentistes, 7 pharmaciens, 11 psychologues et 715 agents paramédicaux. Ces informations concernent uniquement le secteur public.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

11 bureaux de postes et 4 annexes concernant la télécommunication il ya 35 763 abonnés au téléphone fixe et 9700 abonnés internet.

Concernant le secteur de la jeunesse et des sports il existe une direction de la jeunesse et des sports avec une capacité de 300 personnes, 2 stades, 3 salles OMS, 8 salles polyvalentes, 36 aires de jeux, une maison de jeune, un centre de jeune. Quant à l'infrastructure culturelle, il existe une maison de la culture avec capacité de 940 personnes, 2 salles de cinéma, un théâtre avec capacité de 580 personnes, 4 musés et un lac Mezzaia (centre d'éducation environnementale), ainsi 7 monuments historiques et sans oublié le parc national de Gouraya qui présente des richesses écologiques et esthétiques exceptionnelles. Aussi, par sa situation à la limite immédiate de la ville de Bejaia, il constitue une aire éducative et attractive en matière de détente et de loisirs. Et pour l'état des bibliothèques publiques municipales la commune de Bejaia dispose 4. Pour les infrastructures de culte, il existe 35 mosquées, une école coranique et un centre culturel coranique.

1.3.3 L'économie dans la commune de Bejaia.

En dépit de la configuration du relief, souvent contraignant pour l'aménagement de l'espace, les efforts d'investissement consentis depuis deux décennies ont entraîné de grandes mutations au plan socio-économique. La commune de Bejaia dispose aujourd'hui d'infrastructures et d'équipements de base indispensables à un développement harmonieux et intersectoriel. Elle recèle d'importantes potentialités et opportunités de développement dans divers secteurs qui lui ont permis de consolider sa place au niveau régional, ainsi que son rang parmi les régions les plus développées au niveau national.

A l'origine de cette aisance, on peut repérer trois caractéristiques particulièrement favorables :

- ✓ La première tient à la situation géographique favorisée. En plus de sa façade côtière, la commune de Bejaia est entourée d'une région agricole riche, avec comme principales cultures, les oliviers et les arbres fruitiers. Cette situation a évidemment des retombées positives en termes économiques et industriels dans la mesure où elle favorise le développement d'une importante production agro-alimentaire ;
- ✓ La deuxième est liée à l'importance de son port qui connaît un trafic intense, grâce notamment à ces infrastructures modernes ;
- ✓ La troisième caractéristique, est l'existence d'un tissu productif efficace (Cevital), constitué pour une large part de petites et moyennes entreprises. Cette multitude

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

d'entreprises performantes qui relèvent de plusieurs domaines notamment de la petite industrie (conserveries, huileries, fabrication des machines, etc.), ou de l'artisanat (dans les domaines de la céramique, sculpture sur bois, de la couture, bijoux, etc.). Cette vitalité, est assurément difficile à évaluer statistiquement dans la mesure où une partie de ces entreprises relève d'une logique informelle.

L'analyse de la situation socioéconomique de la commune de Bejaia met clairement en exergue son niveau de développement. Ceci est observable à travers niveau d'instruction et de scolarisation est élevé, marquant de la population et l'activité économique, ceci est en état d'amélioration au fil du temps.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

A travers cette monographie, et après l'analyse des données recueillies, nous avons pu apprécier le niveau de développement local de la commune de Bejaia. D'après l'évolution des éléments traités, il existe une relative amélioration du développement local durant la période considérée dans cette étude. Néanmoins, comparativement, la commune de Bejaia reste toujours parmi les communes urbaines les plus développées. Et parmi les éléments indicateurs de ce développement :

- La population qu'a connue la commune de 2007 à 2016 ;
- La population de la commune est instruite, pour la majorité, ils sont instruits et formés ;
- Le taux d'analphabétisme de moins en moins décroissant.

Section 2 : Présentation de l'enquête de terrain

Dans la présente section, nous aurons à présenter l'enquête de terrain que nous avons menée auprès des associations et élus locaux de la commune de Bejaïa. En premier lieu, nous présenterons l'objectif de cette enquête de terrain. Ensuite, nous exposerons en détail la démarche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs tracés en discutant du choix de l'échantillonnage et du contenu du questionnaire adopté ainsi que les conditions de déroulement de ce travail de terrain.

2.1 L'objectif de l'enquête de terrain

Chaque étude vise à atteindre un ou plusieurs objectifs, et de notre objectif est d'une part, répondre à la problématique que nous avons posé qui se résume par la question principale « Quel est le rôle de la participation citoyenne dans la mise en place d'une démarche de bonne gouvernance locale ? » et d'une autre part, de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse.

2.2 Démarche méthodologique de l'enquête de terrain

2.2.1 L'échantillonnage

Avant de déterminer l'échantillon à étudier, il faut en premier lieu déterminer la population mère, cette population qui nous servira ensuite de base de l'échantillonnage. Dans notre cas, la population mère est représentée par l'ensemble des présidents des associations et élus locaux dans la commune de Bejaia. Pour une meilleure représentativité de l'échantillon, il faut que l'échantillon intègre toute la population mère, mais dans notre situation, c'est quasiment impossible de réaliser cet objectif sur le terrain.

La détermination de l'échantillon à étudier passe d'abord par la délimitation de la population mère. Pour déterminer cette base d'échantillonnage nous avons fait recours aux statistiques fournies par la D.P.S.B², D.R.A.G³, la direction du centre culturel, la direction de la jeunesse et de sport et la direction du centre culturel islamique de la wilaya de Bejaia qui nous ont renseignées sur l'existence de plus de 250 associations actives dans la commune de Bejaia.

Nous avons donc opté pour la méthode d'échantillonnage aléatoire, nous avons sélectionné 30 acteurs de la SC. Des 30 questionnaires nous avons eu le retour de 18.

² Direction des Programmation et du Suivi Budgétaires.

³ Direction de la Réglementation et des Affaires Générales.

2.2.2 Enquête par questionnaire et sa structure

Pour les besoins de notre enquête et afin de parvenir à recueillir les données et les informations nécessaires au bon déroulement de notre recherche, nous avons élaboré et administré un questionnaire auprès d'un échantillon, constitué des présidents des associations de et des élus locaux de la commune de Bejaia. Le recours à cet instrument de recueil de l'information nous a paru le mieux adapté pour atteindre les objectifs tracés parce qu'il nous permet de :

- ✓ recueillir des informations dans les meilleures conditions ;
- ✓ fournir des données de base là où le niveau d'information est faible et les statistiques inexistantes ;
- ✓ obtenir des informations, perceptions, sentiments, attitudes ou opinions de la part des personnes enquêtées ;
- ✓ approfondir des points importants liés à la gouvernance et au développement local.

a. Le contenu du questionnaire

Notre questionnaire est composé de 4 axes principaux :

Le premier est consacré à l'identification de la personne enquêtée, le deuxième porte sur la perception de la notion de "gouvernance participative", le troisième expose la participation citoyenne dans la gouvernance locale. Au final, le quatrième s'articule autour de l'avis des associations/élus locaux sur la gouvernance locale.

b. La structure du questionnaire

Notre questionnaire contient trois types de questions :

- ✓ Les questions fermées (dichotomique) : dans la dichotomie des questions, nous avons posé des questions qui imposent un nombre limité de choix et des réponses précises dont l'objectif est d'obtenir des réponses et des renseignements exactes et un jugement d'un accord ou non pour enfin voire le point de vue du répondant sur la position de la société civile concernant la gouvernance locale.

Par exemple :

Est-ce que vous participez activement dans la gouvernance locale ?

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Oui Non Dans certains cas

- ✓ Les questions semi ouvertes ou semi fermés : cette deuxième forme de questions a pour objet de vérifier et approfondir certaines situations. Ici, le répondant aura des modalités multiples qui vont le guider pour faire son choix de réponse. L'exemple de question que nous avons utilisé dans ce genre de question est présenté comme suit :

Dans le futur, quel sera le défi que devra relever votre commune ? (ordonnez de 1 à 8)

- Celui du bien-être social
- Celui de la dynamique économique
- Celui de la protection de l'environnement
- Le défi de l'attractivité
- Le défi de la gouvernance participative
- Le défi de l'intégration territoriale
- Le défi de la créativité et de l'innovation
- Le défi de la bonne gouvernance locale

- ✓ Les questions ouvertes : cette dernière forme de question permet de laisser la réponse libre dans sa forme et dans longueur. La personne interrogée développe une réponse spontanée aussi que possible concernant le sujet traité que nous prenons note. L'exemple type dans notre questionnaire se présente comme suit :

Que pensez-vous du sens de la gouvernance participative locale ?

- ✓
.....
.....

2.3 Déroulement de l'enquête

L'enquête a été réalisée au niveau de la commune de Bejaia, elle a été lancée le mois d'avril 2017, nous avons réalisé la remise des questionnaires par nous même pour tous les acteurs.

Le tableau suivant représente l'échantillon visé et final enquêtée au niveau de la commune de Bejaia.

Tableau N°07 : représentation des échantillons de l'enquête

Caractère	Champs	Nombre d'associations/élus	Associations enquêtées	Pourcentage (%)
Association à caractère social	Parents d'élève	26	1	5,55%
	Actes bénévoles	10	5	27,78%
Association à caractère culturel	Arts, culture, patrimoine	36	3	16,67%
Association de quartiers, environnement et cadre de vie	Quartiers, environnement et cadre de vie	73	2	11,11%
Association à caractère institutionnel	Associations féminines	15	3	16,67%
	Solidarité, secours et bienfaisance			
	Défense des consommateurs			
Associations à caractère sportif	Education physique et sportive	42	2	11,11%
Elus locaux	Membre de l'APW	50	2	11,11%
Total		252	18	100%

Source : établie par nous même à partir de notre enquête de terrain 2017.

Nous avons distribué 30 questionnaires dont 10 pour les élus locaux et 20 pour les associations. A partir du tableau N°07 on remarque que le nombre d'acteurs ayant répondu est et de 2 pour les élus locaux égale à 16 pour les associations avec un taux de réponse égale à 20% et 80% respectivement avec une moyenne de 60%.

2.4 Les difficultés rencontrées

Cette étude, à l'instar de tout travail de terrain, a rencontré des difficultés, dont les principales sont :

- ✓ L'indisponibilité des acteurs qui ont pour la plupart été questionnés au travail ;
- ✓ Le refus catégorique de certains acteurs de répondre aux questions ;
- ✓ L'accès difficile à certains services publics pour avoir des informations dans le domaine ;

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

- ✓ Manque de moyens et de temps ;
- ✓ En effet, de nombreuses associations existaient au regard de la réglementation, et en perpétuel recensement par les services de « D.R.A.G », mais en réalité elles n'étaient pas opérationnelles ou elles n'existaient plus sur le terrain ;
- ✓ Quant aux autres associations, on a constaté deux situations :

La première, est relative aux associations qui ont accordés une importance cruciale au thème traité et plus particulièrement à la commune de Bejaia, et elles nous ont accordé suffisamment du temps. Par contre le manque d'intérêt de certaines associations a rendu notre tâche difficile ; quelques unes nous ont remis par la suite le questionnaire rempli, d'autres ont gardé le silence jusqu'à ce jour.

Section 3 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête

Il s'agit de faire une synthèse des résultats de notre enquête par des tableaux qui serviront ensuite à leurs analyse et interprétation. En commençant par l'identification de la personne enquêtée, ensuite la perception de la notion de 'gouvernance participative', puis la participation de la société civile dans la gouvernance locale, et enfin l'avis des associations/élus locaux sur la gouvernance locale.

L'enquête de terrain par questionnaire a débouché sur les résultats suivants :

3.1 Identification de la personne enquêtée

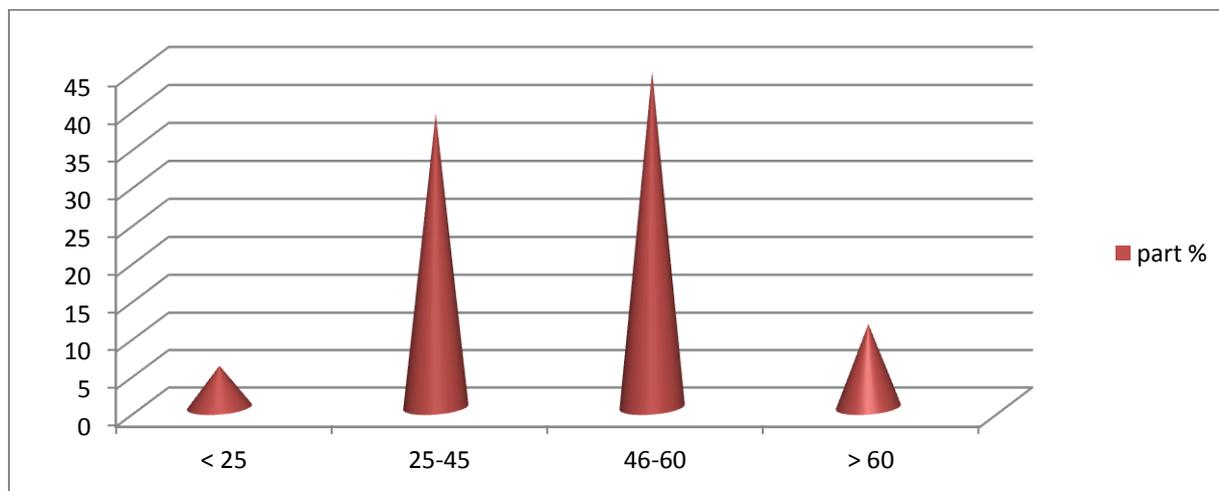
Tableau N°08 : répartition des acteurs selon le sexe.

Sexe	Fréquence	Part(%)
Masculin	16	88,88%
féminin	2	11,11%
total	18	100%

Source : réalisé par nos soins d'après l'enquête de terrain 2017.

La majorité des acteurs interrogés sont des hommes avec 88,88%, et que les personnes de sexe féminin ne représentent que 11,11% du total de la population enquêtée. Cela peut être s'expliquer par la dominance du sexe masculin dans le mouvement associatif en générale.

Graphique N° 02 : répartition de la société civile par tranche d'âge



Source : établi par nos soins d'après l'enquête de terrain 2017.

Le graphique N°02 révèle une distribution non équitable des personnes dans toutes les tranches d'âge, avec une prédominance des personnes dont l'âge est compris entre 46 et 60

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

ans, qui constituent un quart (25%) de la population enquêtée. La part des moins de 25 ans atteint 5,55% et celle de la tranche d'âge 25 à 45 ans regroupe environ 38,88%, et pour la tranche de 46 à 60 ans touche les 44,44%. Or, pour la tranche d'âge de plus de 60 ans, ils sont à 11,11%.

Tableau N°09 : Répartition des acteurs selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Fréquence	Part(%)
Aucun	0	00%
Primaire	1	5,55%
Moyen	0	13,63%
Secondaire	4	22,22%
licence	7	38,88%
Master/Magister	5	27,77%
Doctorat	0	00%
Autres	1	5,55%
Total	18	100%

Source : réalisé par nos soins d'après l'enquête de terrain 2017.

La lecture des données représentées dans le tableau N°09 nous montre que, la majeure partie des acteurs enquêtés ont un niveau d'instruction licence avec un taux de 38,88%, suivie du cycle master/magister avec un taux de 27,77%. Alors nous disons que, les universitaires leur part est très significative et cela peut s'expliquer par leur préférence d'occupation des postes qui font référence à peu près à leurs études universitaires. Ainsi, un taux de 22,22% pour le niveau secondaire qui a une part aussi importante nous pouvons dire pour cette catégorie que même si les acteurs qui n'ont pas fait d'études supérieures mais ont la possibilité de participer et apporter un plus à la société. 5,55% des acteurs enquêtés ont d'autres niveaux d'instruction à savoir ; des formations continues, des TS, ... etc. Aussi un taux de 4,54% pour un niveau primaire. Enfin, et à la lumière de ce tableau, en déduira que le niveau d'instruction des acteurs est très élevé. Cela correspond aux exigences du champ d'activité, dont le traitement et la maîtrise attirent effectivement des personnes possédant un niveau d'instruction et une culture générale liés à une formation supérieure comme celle relative au domaine de l'environnement, le patrimoine, la santé, etc.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Tableau N°10 : répartition des organisations de la société civile par domaine d'activité

Activité principale	Référence	Pourcentage (%)
association sociale	7	43,75%
Association culturelle	3	18,75%
Association sportive	2	12,50%
Comité de village	1	6,25%
Comité religieux	2	12,50%
Association/comité de quartier	1	6,25%
Total	16	100%

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête 2017.

Le tableau N°10 nous montre que, le mouvement associatif enquêté touche divers activités. Il existe 6 activités principales, avec une prédominance des associations à caractère social avec un taux de 43,75%, alors que les associations à vocation culturelle ne touchent que 18,75% de toutes les activités, celles à caractère sportive, village, religieux et quartier sont respectivement de 12,50% 6,25% 12,50% 6,25%.

Cette répartition par champs d'activité coïncide avec les indicateurs du développement urbain durable, ce qui représente une opportunité pour la ville de Bejaia pour faire avancer ce processus par les ONG.

Tableau N°11 : répartition des enquêtés par leurs expériences dans le domaine

Expérience	Référence	Pourcentage (%)
< 1 an	0	00%
[1-3[ans	0	00%
[3-5 [ans	2	11,11%
[5-10 [ans	10	55,55%
> 10 ans	6	33,33%
Total	18	100%

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête 2017.

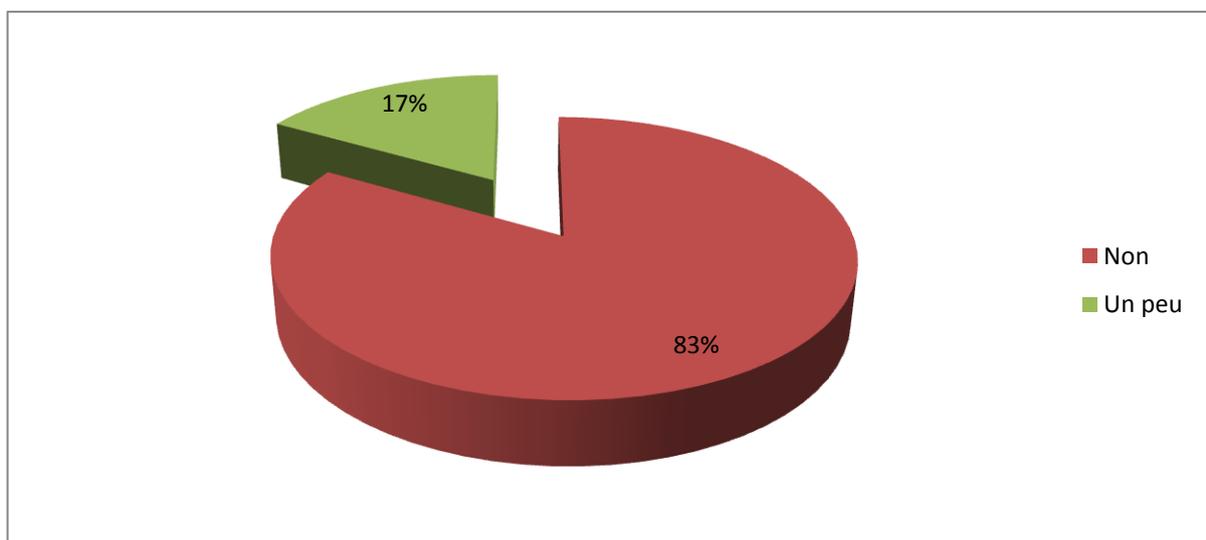
Les résultats nous montrent que les acteurs que nous avons enquêtés déclarent un taux de 55,55% de ceux qui sont expérimentés, ils ont entre 5 et 10 ans dans le domaine donc ils sont très bien placés pour répondre à nos questions et de même pour ceux qui ont plus de dix ans avec un taux de 33,33%, et pour ceux entre 3 et 5 ans sont que 11,11%. Ceci montre soit pour les associations ou pour les élus locaux qu'ils ont une expérience suffisante pour progresser et

gérer les affaires des citoyens et mettre une piste d'entente entre les associations et les élus locaux.

3.2 Perception de la notion de "Gouvernance participative"

La notion de la gouvernance participative représente pour certains une implication des acteurs locaux au bien déroulement de la société ayant connaissance de la réalité du terrain, en même temps un moyen de recourt afin de permettre un bon suivi, transparence et une meilleure prise de décision et le plus important c'est le bien-être social, car l'exercice de la gouvernance nécessite l'imposition de certaines conditions. Par conséquent, les autres personnes enquêtées pensent que cela est la conséquence d'un manque de culture associative caractérise les modalités des uns et des autres.

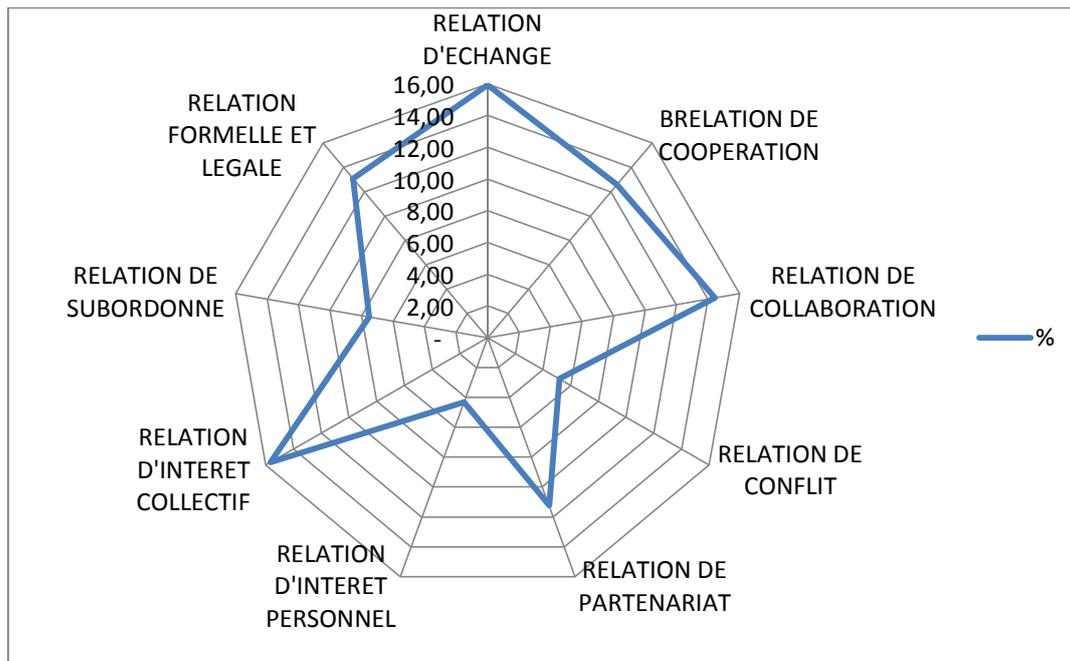
Graphique N°03 : répartition des acteurs enquêtés selon leur satisfaction de la qualité de vie et de la disponibilité des services sociaux.



Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Le graphique N°03 affiche plus de 83% des citoyens qui expriment un niveau de satisfaction négatif. Et uniquement 17% des citoyens qui sont peu satisfaits, ceci est justifié par la saleté des quartiers et la pollution dus à l'incivisme généralement, l'irrégularité du ramassage de poubelle, le manque totale des espaces verts et les parcs d'attractions ainsi que le transport en commun non ponctuel, l'indisponibilité, la circulation urbaine. Les raisons principales des problèmes de circulation sont dues à l'état des routes et l'utilisation abusive de la voie publique, au final c'est une situation en dégradation.

Graphique N°04 : le classement des types de relations qu’entretient la société civile en priorité avec les différents acteurs de la commune.



Numéro	Modalité	%
1	Relation d'échange	15,95
2	Relation d'intérêt collectif	15,68
3	Relation de collaboration	14,44
4	Relation formelle et légale	13,09
5	Relation de coopération	12,90
6	Relation de partenariat	11,23
7	Relation de subordonné	7,53
8	Relation de conflit	5,19
9	Relation d'intérêt personnel	4,32

Source : données de l'enquête, 2017.

Du graphique ci-dessus nous constatons que la société civile prend en considération en priorité les relations d'échange et d'intérêt collectif avec les différents acteurs de la commune de Bejaia. En troisième lieu viennent les relations de collaboration et relation formelle et légale, après les relations de partenariat et de coopération. il représente donc des besoins partagés par plusieurs personnes qui soient intégrées dans la communauté et d'être proche des citoyens, créer des liens et partenariats ou l'engagement des citoyens qui impose le partage des connaissances pour but de sensibiliser la population

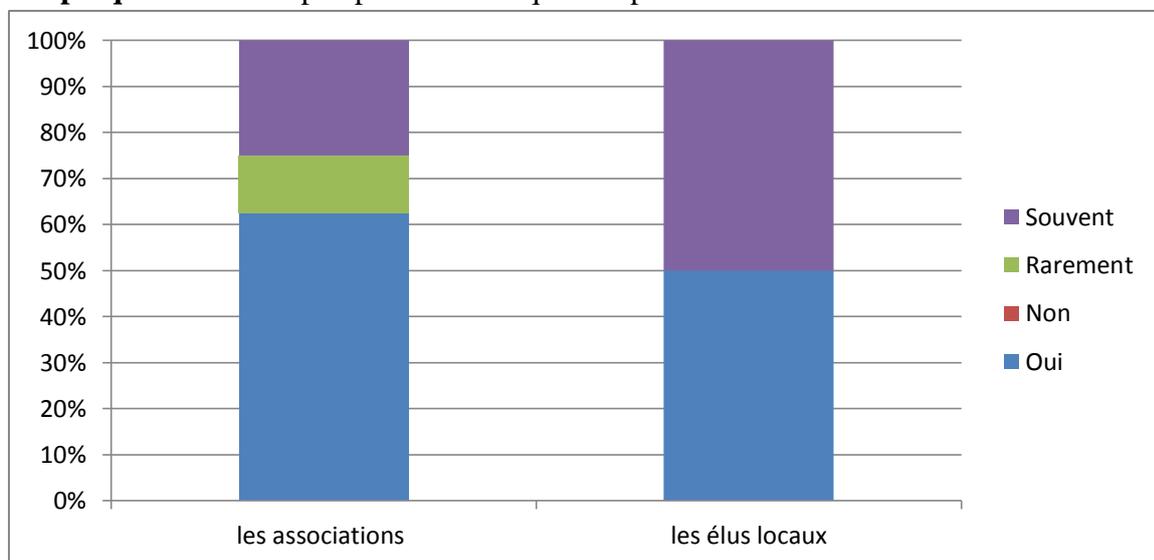
Tableau N°12 : les conflits entre les élus locaux et le mouvement associatif

Désignation	Oui	Non	Total
Associations	5	11	16
Elus locaux	0	2	2
Total	5	13	18

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

On remarque depuis le tableau N°12 d'une part, qu'il y'a 11 associations n'ont pas de conflits avec les élus locaux et que 5 d'entre eux sont en conflits, ceci s'explique par des problèmes d'orientation politiques et le découragement. Les conséquences requièrent beaucoup d'énergies et du temps qui est nuisible à l'organisation, et génératrice du stress. Cela, se résolve en communiquant, affrontement et compréhension pour l'action humaine. D'entre eux ont répondu que la gestion de conflit est une formation ignorée par la plupart des élus, ces conflits se déterminent par négociation au détriment du citoyen.

Graphique N°05 : les perspectives manquantes par les élus locaux/association



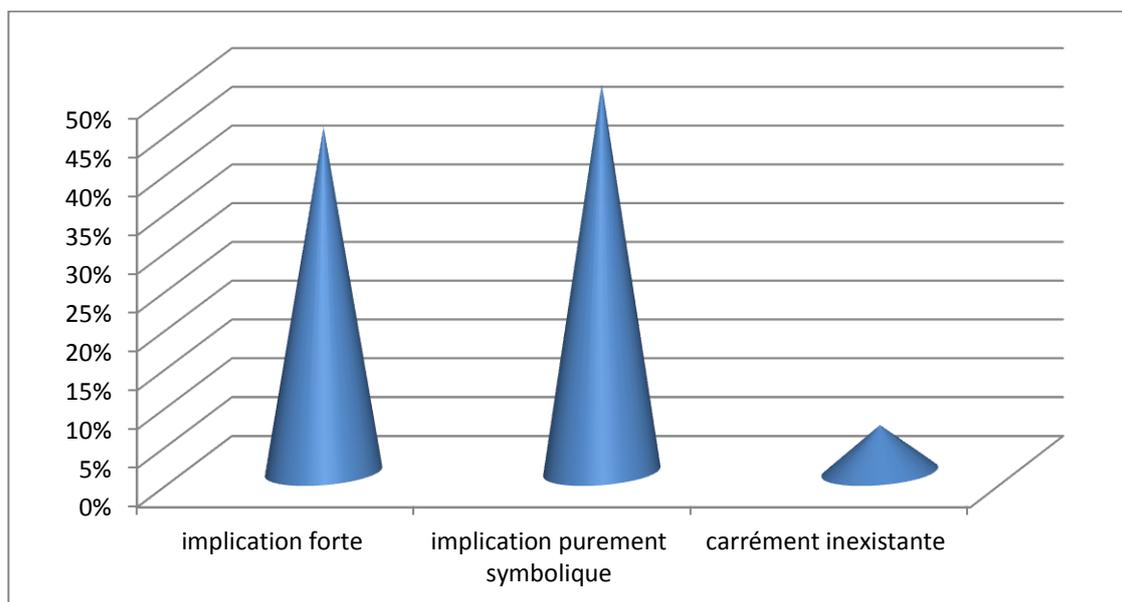
Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Nous avons constaté, en observant les données du graphiques N°05, d'un côté il y'a 62% des associations enquêtées pensent que les élus locaux ont des perspectives d'avenir et adoptent une approche prospective dans leurs modes de gouvernance. Pour la promotion du développement durable de la commune, les associations pensent que les élus locaux sont les principaux acteurs de cette démarche prospective pour leur rôle dominant car ce sont eux les décideurs des actions socioéconomiques, ils mobilisent les moyens, veillent à ce qu'elle soit la concertation, l'intégration, l'intermédiation, l'information et la communication et administrent l'organisation de la communauté locale. Et de l'autre côté nous avons remarqué 50% des élus

locaux enquêtés raisonnent que les associations manquent de perspectives et de pensées pour activer et harmoniser le mouvement associatif au niveau de la commune de Bejaia et apporter des changements. Sachant que ces associations et les ONG ne font pas le poids devant les élus en matière de pouvoir, proposition et de décision.

3.3 La participation de la société civile dans la gouvernance locale selon les élus locaux/associations

Graphique N°06 : le niveau d'implication de la société civile dans la gouvernance locale



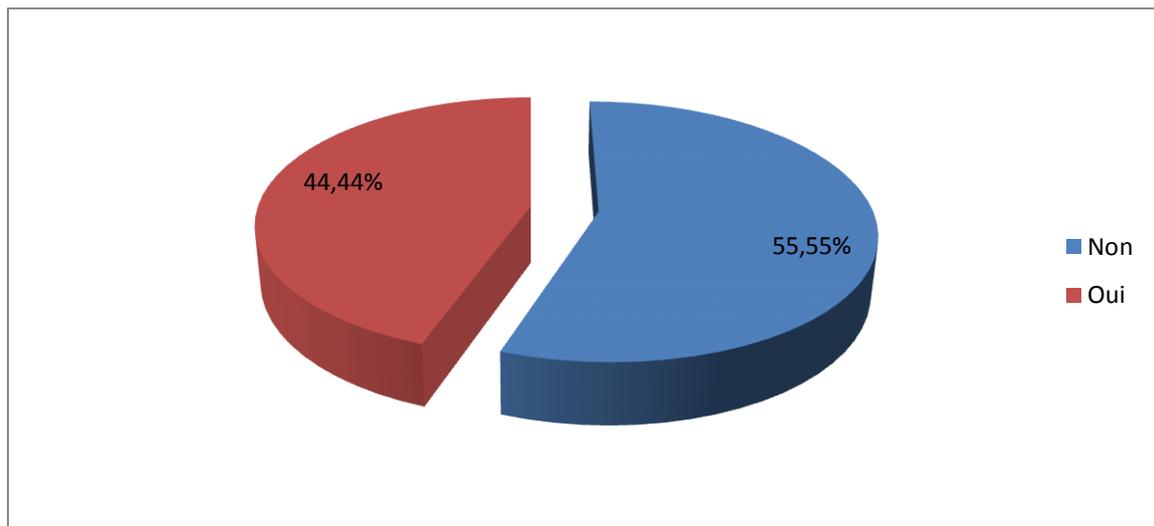
Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Selon le graphique ci-dessus, nous remarquons que 44% des organisations de la société civile pensent que leur implication dans la gouvernance est forte, cela explique qu'elle est la pierre angulaire sur laquelle l'État se base la création d'un édifice démocratique, tandis que 50% d'eux pensent que leur implication est purement symbolique parce que pour assurer la transparence ce n'est pas l'affaire de l'Etat mais bien que celle de tous les acteurs ainsi celle des citoyens. La non implication des organisations de développement durable (ODD) compte aussi car le gouvernement a besoin de les atteindre et effectuer un suivi des progrès inaccomplies et cela se fait à qu'à l'implication des acteurs de la société civile pour réaliser les actions positives et pour la continuation des conflits d'intérêts. Les 6% des acteurs questionnés pensent que l'implication de la société civile est inexistante, cela signifie que le système participatif n'est plus efficace au niveau de la commune de Bejaia, de plus le manque d'expérience qui provoque autant de défis.

Ce que la société civile peut apporter à la gouvernance locale

Selon les réponses des organisations de la société civile, cette dernière peut apporter plus d'activité et de stabilité, plus d'actions réfléchies et concertées, plus de vision futuriste et de réduction des couts, et enfin une bonne gestion des conflits. Donc, l'implication de la société civile dans la gestion locale constitue une nouvelle approche qui met en évidence les compétences produisant des richesses dans les domaines économiques et socioculturels nécessaires à l'amélioration de la condition humaine.

Graphique N°07 : le projet de développement local proposé au profit de la commune



Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

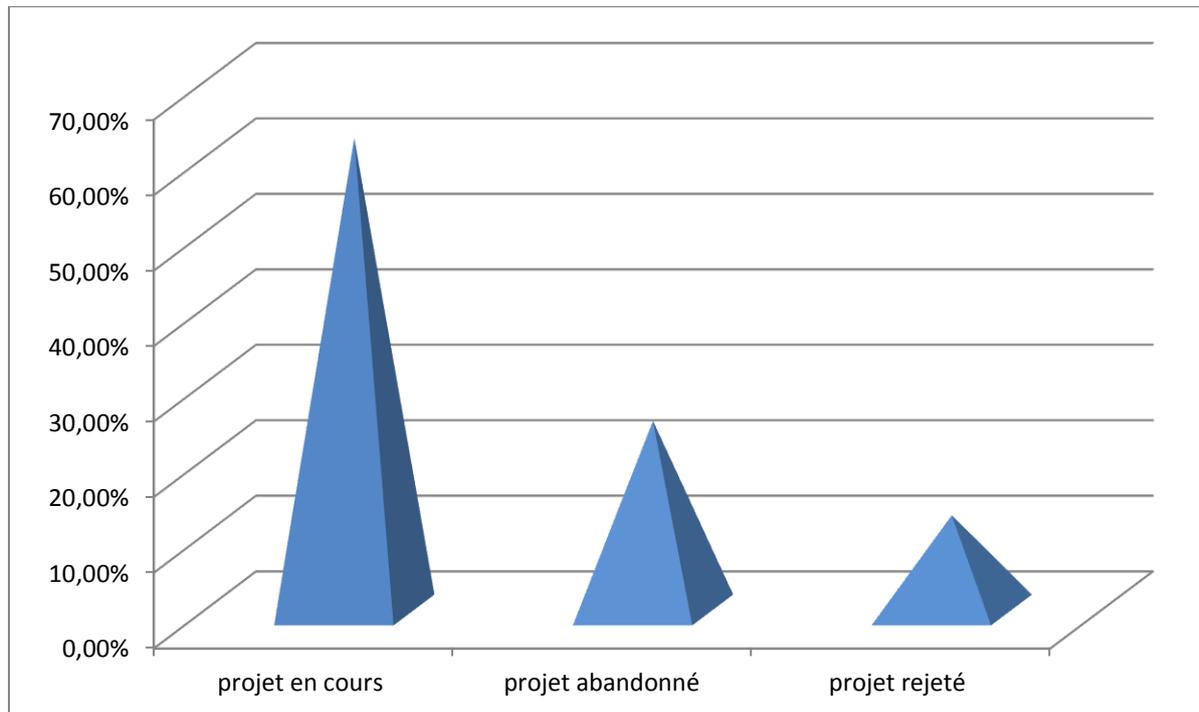
Comme le montre le graphique ci-dessus, 44,44% des répondants n'ont pas de projets à proposer, par contre 55,55% des organisations de la société civile ont proposé des projets destinés au développement de la commune de Bejaia.

Parmi ces projets proposés on site :

- ✓ Aide et soins des personnes âgées à domicile ;
- ✓ Projet de verdurisation (jardins urbains), en cultivant des espaces communs pour attirer la biodiversité ;
- ✓ Création d'un centre d'accueil pour les femmes en détresse, un centre d'écoute et un centre d'orientation sur les droits des femmes ;
- ✓ Un projet associatif en qualité de protection du consommateur pour intégrer les défenses du consommateur dans leur structure ;
- ✓ Projet de la réalisation d'un vrai institut coranique avec toutes ses commodités ;
- ✓ Création d'un institut spécialisé en autisme ;

- ✓ Aide aux enfants des familles démunies par la disposition des locaux plus grands pour pouvoir les accueillir et les entretenir.

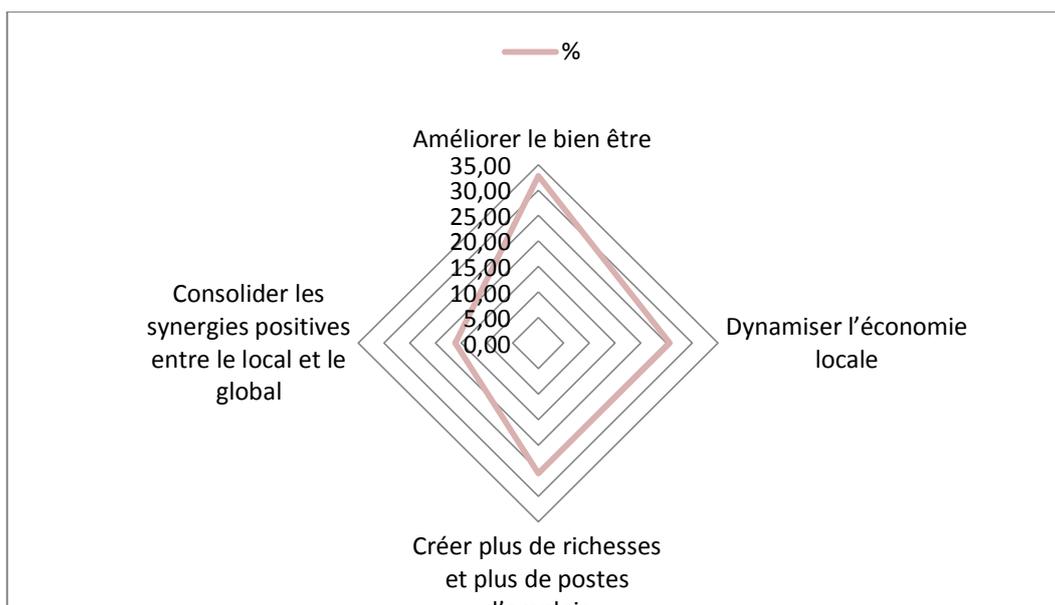
Graphique N°08 : la suite qui a été donnée au projet



Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

D'après le graphique N°08, nous remarquons que 62,5% des projets proposés sont en cours de réalisation, et 25% des projets ont été abandonnés. Les raisons qui expliquent ces taux d'échec sont multiples et peuvent dépendre des ressources financières, et de l'implication des acteurs, ainsi les compétences et bien d'autres. Et en dernier, que 12,50% sont de projets rejetés, cela explique que les collectivités locale sont dans l'incapacité d'élaborer de véritables projets de développement réfléchis et négociés avec la population locale et les instances centrales. Pour leur réalisation, il s'agit de faire participer toutes les parties prenantes dans toutes les phases intermédiaires (élaboration, exécution, suivi et évaluation).

Graphique N°09 : la représentation du développement local pour la société civile

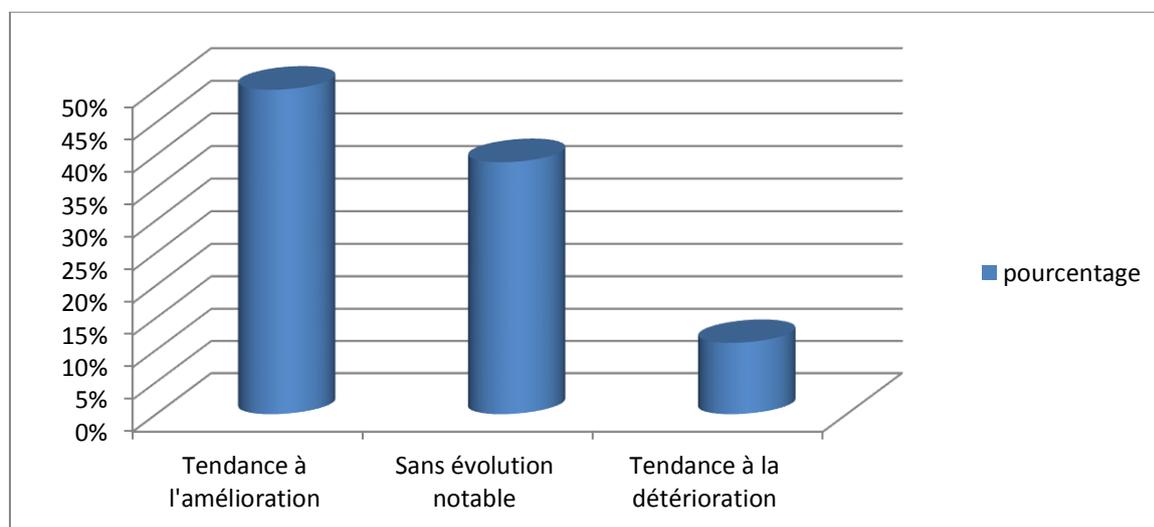


Source	Modalité	%
1	Améliorer le bien être	32,77
2	Dynamiser l'économie locale	25,56
3	Créer plus de richesse et plus de postes d'emploi	25,56
4	Consolider les synergies positives entre le local et le global	16,11

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

D'après les associations et les élus locaux le développement local rime avec l'amélioration du bien-être, dont les actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre les différents secteurs locaux.

Graphique N°10 : l'évolution des rapports entre les organisations de la société civile et les collectivités locales



Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Selon le graphique ci-dessus, 50% des organisations de la société civile pensent que les rapports entre la société civile et les collectivités locales ont tendance à s'améliorer cela explique que, les progrès sont concrétisés qu'en rassemblant les deux parties prenantes. Ils se manifestent sur la scène politique et sociale comme acteurs plus ou moins organisés et structurés car les associations (ex : associations des jeunes, associations des femmes) sont comme organe de porte-parole entre les décideurs et la population à la base afin de concrétiser les objectifs. Plus de 38% pensent que les rapports entre les organisations de la société civile et les collectivités locales sont sans évolution notable c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de changement ou de projet au profit de la commune de Bejaia pour son développement. Et en dernier, plus de 11% des répondants pensent que les rapports entre les organisations de la société civile et les collectivités locales se dégradent.

3.4 Avis de la société civile/élus locaux sur la gouvernance locale

Tableau N°13 : la participation active de la société civile/élus locaux dans la gouvernance locale

Désignation	Oui	Non	Dans certain cas	Total %
Société civile	7	1	8	88,88%
Elus locaux	1	1	0	11,11%
Total	8	2	8	100%

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Selon le tableau ci-dessus nous repérons qu'il y'a 7 répondants de la société civile qui s'impliquent activement dans la gouvernance locale cela explique que, leur implication est un moyen de gagner du temps et de soulager la pression qui s'exerce sur celui-ci de manière à permettre l'émergence ou la régénération d'institutions étatiques légitimes. Et cette participation se manifeste dans le control et le suivi et même parfois dans le choix des projets. 1 répondant parmi les enquêtés de la société civile ne s'implique pas dans la gouvernance locale et 8 d'entre eux s'impliquent dans certain cas. Ce manque d'engagement de la société civile dans la gouvernance locale est expliqué selon eux par le manque de volonté, de transparence, de sensibilisation par les autorités locales, de communication et aussi la politique appliquées par les gestionnaires de la localité à travers l'organe d'exécution qui ferme la porte devant la société civile. En revanche, il y'a un seul élu local enquêté qui est impliqué activement dans la gouvernance locale vue qu'il est bien encadré et bien outillé, il attribue les moyens de comprendre les enjeux de développement et sa participation se

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

manifeste dans le choix des projets. Et en dernier, 1 élu local parmi les enquêtés ne s'implique pas activement dans la gouvernance locale.

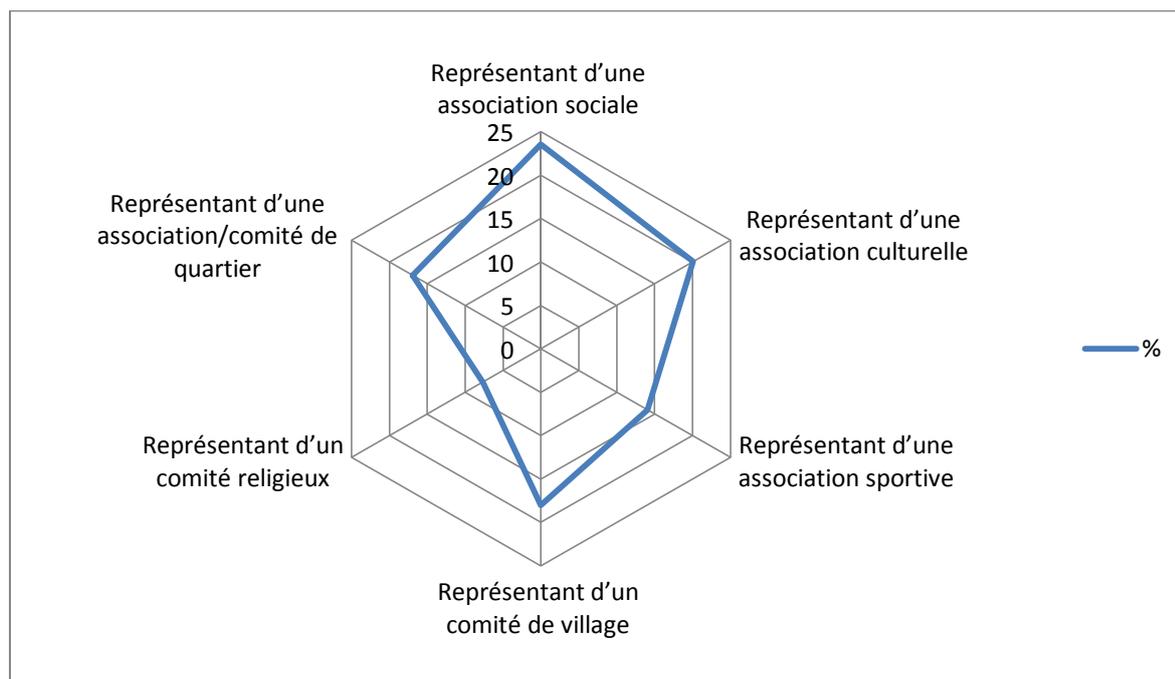
Tableau N°14 : les organisations de la société civile qui devrait être d'avantage associées aux actions de développement local

Désignation	Référence	Pourcentage (%)
Les associations sociales	6	33,33%
Les associations culturelles	5	27,27%
Les associations sportives	1	5,55%
Les comités de village	1	5,55%
Les comités religieux	0	0%
Les associations/comités de quartiers	1	5,55%
Elus locaux	2	11,11%
Total	18	100%

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Nous apercevons depuis le tableau N°14 que 33,33% des associations à caractère social qui devrait être d'avantage associées aux actions de développement local parce que c'est une action qui touche les affaires des citoyens en premiers, vu son importance dans la vie moderne. L'association comme lien social volontaire afin d'assurer un développement local nécessite de constituer la manifestation de la solidarité locale et de la volonté de la population. L'association est considérée comme un appui à la société, elle est un centre de communication, d'écoute, d'information et d'accompagnement. En 2eme position vient les associations à caractère culturel avec plus de 27,27% qui devrait être d'avantage associées aux actions de développement local ce qui garantit. Et pour les dernières avec un taux moins faible 5,55% pour les associations sportives, comités de villages, associations/comités de quartiers et un taux de 0% pour les comités religieux qui devrait être d'avantage associées aux actions de développement local, ce sont les association qui sont les moins impliquées dans le processus de développement local dans la commune de Bejaia d'après leurs réponses à notre questionnaire distribué.

Graphique N°11 : les organisations de la société civile qui semble les plus impliquées dans la dynamique du développement local



Source	Modalités	%
1	Représentant d'une association sociale	23,55
2	Représentant d'une association culturelle	20,11
3	Représentant d'un comité de village	17,99
4	Représentant d'une association/comité de village	16,93
5	Représentant d'une association sportive	14,02
6	Représentant d'un comité religieux	7,67

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

A partir du graphique ci-dessus, nous exprimons que les associations socioculturelles sont les plus impliquées dans la dynamique de développement local puisqu'elles intègrent une diversité de public et développent une variété d'activité dans le cadre desquels elles peuvent développer des partenariats et de mettre en place des réseaux. Autant d'élément pouvant contribuer à des échanges entre associations locales et autres partenaire en faveur de la construction de liens et de la solidarité.

Tableau N°15 : les objectifs stratégiques fixés par la commune de Bejaia pour garantir le développement prospectif au niveau social et économique

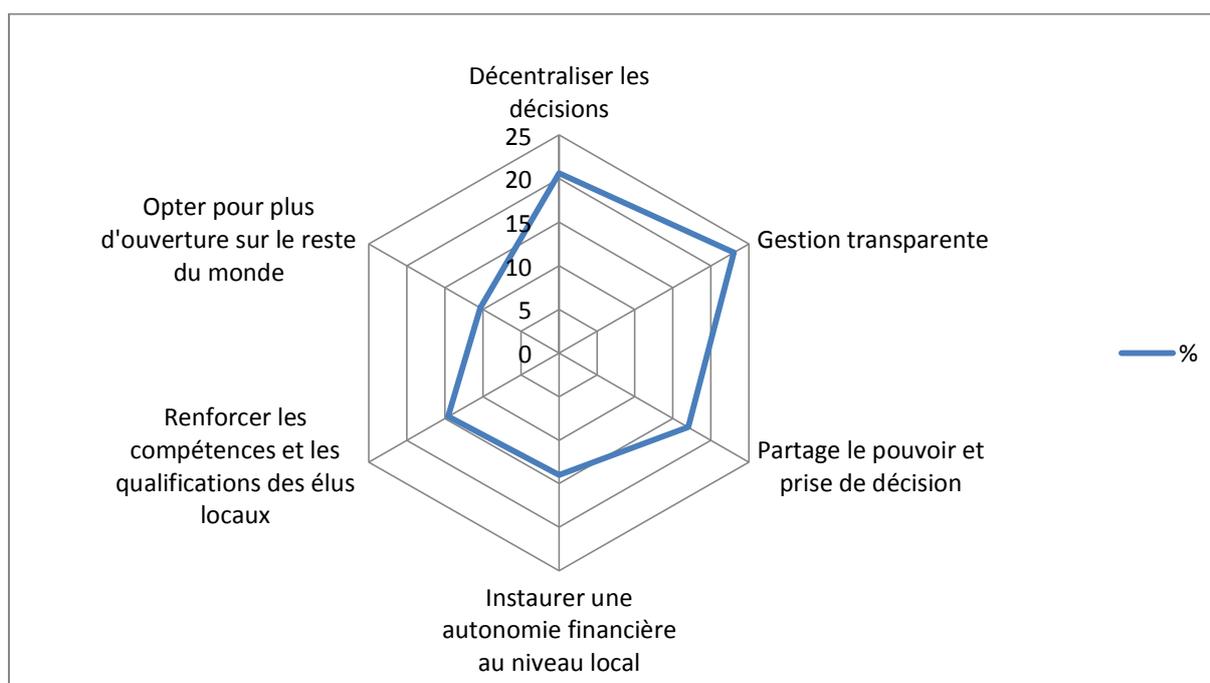
Désignation	Aucun objectif %	Objectif à moyen et long terme %	Total %
Les associations	94,44%	5,55%	100%
Les élus locaux	0%	0%	0%
Total	94,44%	5,55%	100%

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

D'après le tableau N°15 nous constatons que selon les élus locaux leur commune n'a fixé aucun objectif stratégique pour garantir le développement prospectif au niveau social et économique. Et selon les associations enquêtées parmi eux 94,44% pensent que la commune de Bejaia n'a fixé aucun objectif pour garantir le développement prospectif au niveau social et économique et seulement 5,55% d'entre eux pensent que leur commune a fixé des objectifs stratégiques à moyen et à long terme pour garantir le développement prospectif au niveau social et économique en faisant participer les structures afin d'améliorer les décisions prises qui servent à l'intérêt de l'environnement politique, économique et social du citoyen.

Graphique N°12 : les actions qu'il faut entreprendre pour renforcer la participation des associations/élus locaux



Source	Modalités	%
1	Gestion transparente	23,02
2	Décentraliser les décisions	20,64
3	Partage le pouvoir et la prise de décision	17,02
4	Renforcer les compétences et les qualifications des élus locaux	14,55
5	Instaurer une économie financière au niveau local	14,02
6	Opter pour plus d'ouverture sur le reste du monde	10,32

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

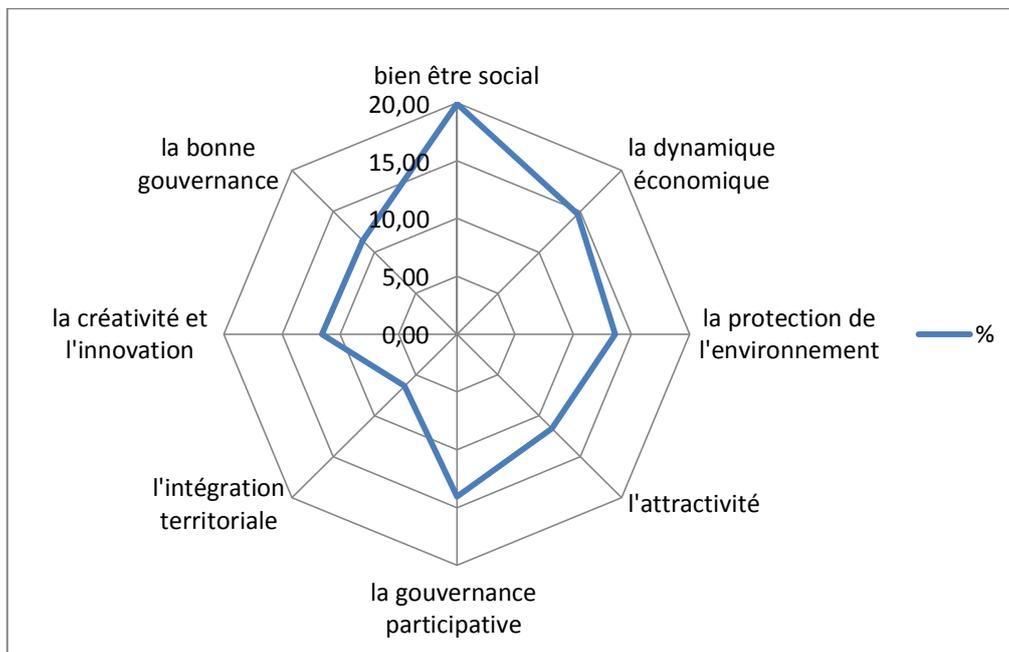
Selon le graphique ci-dessus nous avons pu démontrer à partir des données de l'enquête que, la société civile a opté à la gestion transparente comme première action pour renforcer sa participation. L'association s'attache tout particulièrement à la rigueur de gestion et à la transparence afin de défendre le cadre de vie, donc pour qu'elle soit en mesure d'influer sur les processus politiques, l'accès à l'information constitue une exigence fondamentale. Puis

Chapitre III gouvernance locale

la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la

passer l'action de décentraliser les décisions pour une meilleure collaboration et coordination entre les élus et les associations et renforcer les compétences et les qualifications afin d'instaurer un bon gouvernement.

Graphie N°13 : le défi que doit relever la commune de Bejaia dans le futur



Source	Modalités	%
1	Bien-être social	19,91
2	La dynamique économique	14,66
3	La gouvernance participative	14,04
4	La protection de l'environnement	13,58
5	L'attractivité	11,56
6	La créativité	11,56
7	La bonne gouvernance	11,42
8	L'intégration	6,33

Source : élaboré par nos soins à partir de l'enquête de 2017.

Selon le graphique ci-dessus nous pouvons dire que, les résultats de l'enquête menée auprès des associations et élus locaux nous ont éclairés la manière dont pense la population de la commune de Bejaia à propos du défi qui doit être relevé dans le futur et qui est l'assurance du bien-être social.

3.5 Constat général

Après avoir terminé notre enquête de terrain et selon les résultats obtenus à travers les réponses que nous avons eues, nous constatons que :

Les citoyens ne sont pas satisfaits du cadre de vie justifiée par la saleté et la pollution qui rime dans la commune de Bejaia (manque de civisme) et par manque des dispositifs et des

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

infrastructures nécessaires, la situation est en dégradation. La société civile prend en considération en priorité les relations d'intérêt collectif, d'échange, de collaboration, formelle et légale, de partenariat ou le citoyen impose le partage des connaissances, et de coopération avec les différents acteurs de la commune.

Le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale reste symbolique. Les autorités locales ne donnent pas d'importance et de la chance à la société civile dans la prise de décision en raison du refus de certains élus locaux de se concerter avec la société civile dans le choix des projets qui la concerne, et aussi le manque de la volonté et d'engagement de la société civile. Par conséquent les rapports entre les organisations de la société et les collectivités sont en évolution.

La société civile estime qu'elle peut apporter à la gouvernance locale une médiation, diagnostiquer les besoins et les propriétés des citoyens, instauration d'un climat favorisant la prise de conscience, résoudre les conflits existants dans la société, apporter d'autres visions à la gestion locale, facilité la tâche pour les autorités locales notamment dans la réalisation de certains projets de développement et enfin, l'identification des problèmes dont les citoyens souffrent.

Et en ce qui concerne les projets de développement local, il est à retenir aussi que plusieurs projets ont été proposé par les OSC mais malheureusement la majorité d'eux n'ont aucun aboutissement et les autres sont en cours de traitement, cela est dû aux manque de communication entre les OSC et les décideurs locaux.

Chapitre III la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale

Ce dernier chapitre nous a permis d'avoir une image générale sur la gouvernance locale au niveau de la commune de Bejaia, nous avons pu synthétiser à travers notre enquête l'état des lieux des organisations de la société civile dans la gouvernance locale.

Même s'il y'a eu quelques divergences dans les réponses obtenues par les acteurs enquêtés (les associations et élus locaux) mais le résultat final qu'on a pu conclure est : les OSC sont aujourd'hui vraiment marginalisés dans la gouvernance locale cela peut signifier que le système participatif de la gouvernance locale n'est plus efficace à cause d'une part, les collectivités locales qui ferment la porte devant le citoyen et d'une autre part, le citoyen lui-même n'est plus motivé à exercer ce genre d'activité.

La chose que nous avons regretté dans notre enquête, c'est que nous n'avons pas pu questionner la totalité des organisations de la société civile et des élus locaux, et cela à cause de plusieurs conditions : la majorité des associations ne sont plus activées ou ne s'activent plus, les unes n'ont pas voulu nous répondre, et d'autres n'ont même pas de siège, nous n'avons pas pu avoir l'accès à certains élus locaux vu qu'ils ne travaillent pas tous au niveau de l'APC et certains même se trouve hors wilaya.

A la lumière de ce travail la gouvernance locale met un ensemble de mécanismes et de dispositifs permettant aux différents acteurs locaux de participer à la gestion locale afin de promouvoir ou d'améliorer l'action collective et une vie socialement solidaire. Et pour avoir une action publique plus efficace et une bonne gouvernance locale, les collectivités doivent concerter et associer les concernés à la décision.

La réalisation d'un développement local consiste à la création de richesses sociales, économiques et culturelles dans une localité donnée. Le développement local vise à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens en particulier et de la localité en général, il est considéré comme moteur d'amélioration du niveau de vie des citoyens.

Il est important de parvenir et inciter l'échange d'information entre l'administration communale, les citoyens et les organisations de base pour avoir une gouvernance améliorée qui se traduit par une meilleure prise de responsabilité et de contrôle et une relation formalisée entre citoyens et collectivités locales. Même si le nombre d'association s'accroît d'un jour à l'autre, mais il ne représente pas un indicateur du dynamisme de la société civile algérienne. On trouve un écart énorme entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations actives.

Concernant notre enquête menée au niveau de la commune de Bejaia auprès des OSC, nous avons pu découvrir que la société civile n'est pas satisfaite du niveau de vie justifiée par le manque des dispositifs et des infrastructures nécessaires.

La société civile prend en considération en priorité les relations d'intérêt collectif, d'échange et de collaboration avec les différents acteurs de la commune.

Le niveau de la participation de la société civile à la gouvernance locale reste symbolique, mais les rapports entre les organisations de la société et les collectivités sont en évolution. La société civile estime qu'elle peut apporter à la gouvernance locale une médiation, diagnostiquer les besoins et les propriétés des citoyens, instauration d'un climat favorisant la prise de conscience, résoudre les conflits existants dans la société, apporter d'autres visions à la gestion locale, faciliter la tâche pour les autorités locales notamment dans la réalisation de certains projets de développement et enfin, l'identification des problèmes dont les citoyens souffrent. Et en ce qui concerne les projets de développement local, il est à retenir aussi que plusieurs projets ont été proposé par les OSC mais malheureusement la majorité d'eux n'ont aucun aboutissement et les autres sont en cours de traitement, cela est dû aux manque de communication entre les OSC et les décideurs locaux ; des éléments qui nous ont aidé à

répondre à notre problématique et de confirmer une partie de notre première hypothèse puisque la coopération et le partenariat ne font pas partie des trois types de relations qui passent en priorité entre les différents acteurs locaux, s'agissant de la deuxième hypothèse elle a été confirmée et précisée ; puisque la société civile se heurte à des contraintes en matière d'action de développement local d'ordre communicatif et coopératif ; les autorités locales ne donnent pas d'importance et de la chance à la société civile dans la prise de décision en raison du refus de certains élus locaux qui refusent catégoriquement de se concerter avec les citoyens. Et c'est dans ce sens que s'inscrivent nos recommandations aux décideurs locaux puisque nous espérons qu'ils donnent de la priorité aussi à la coopération et le sens de partenariat avec les associations.

Ouvrages

1. AMEZIANE F, « Croissance économique et développement : Nouvelles approches », Edition Compus Ouvert, 2011.
2. ARHAB B, « la décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », 2004. Dans : FERGUENE A, « gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », Ed l'Harmattan, paris, 2004.
3. DE SARDAN O J-P, « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », Edition LA SDEL, Novembre 2009.
4. EASTON D, « Systems Analysis of Political Life », Edition Underlining, Angleterre, Juillet 1965.
5. ÉCHAUDEMAISON C-D, « Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales », 7^{ème} Edition revue et augmentée, 2006.
6. GALLEZ O, « Evolution du système associatif en Algérie : l'importance de la formation sur le développement des acteurs associatifs », Edition Dar Khettab, 2011.
7. GREFFE X, « Le développement local », Edition de l'Aube, DATAR, Bibliothèque des Territoires, Paris, 2002.
8. HERMET G et al, « Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques », 7^{ème} Edition revue et augmentée, Paris, Février 2010.
9. MAILLET D, « MILIEUX INNOVATEURS : Théorie et politiques », Edition ECONOMICA Anthropos, Suisse, 2006.
10. PEQUEUR B, « Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », in ATHEAUME B, GIRAUT F, « le territoire est mort, vive les territoires », IRD Editions, Paris, 2005.
11. SEMMOUD N, « Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger », Paris, Edition L'Harmattan, 2001.
12. SMITH A, « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », traduction de GARNIER G de 1881, à partir de l'édition revue par BLANQUI A en 1843.
13. THIEUX L, « Rapport sur le mouvement associatif et la femme dans le milieu rural en Algérie », Edition Cerai, 2010. Disponible sur <http://www.observaction.org/wp-content/uploads/2014/12/Tout-sur-les-femmes-rurales-Algerie.pdf>. Consulté le 20/04/2017 à 17:50.

Articles et revues

1. ABDELLAH-KHODJA K, « Le premier plan quadriennal : un instrument au service de la politique de développement », *le monde diplomatique*, 1972.
2. ABDERRAZEK F, « L'effet de restructuration de l'économie algérienne », *AL-IJTIHED Revue des études juridiques et économiques*, Centre de recherche de Tamanrasset, Algérie, 2015.
3. AKALAY O, « L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1998), *ou va l'Algérie*, Collection : Hommes et sociétés, par Mahiou A et Henry J-R (dir.), Éd : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Karthala, Aix-en-Provence, 2001.
4. ALEXANDRE M, « La stratégie de la bonne gouvernance », *Comprendre la gouvernance et ses enjeux*, N°845, Février 2010.
5. BENABDELLAH Y, FERFARA M-Y, « Administration Locale, Décentralisation et Gouvernance », *Revue économie et société*, vol 2, n°2, 2017.
6. BENAMRANE D, « Crise de l'habitat et perspectives de développement socialiste en Algérie », Centre de recherches en économie appliquée, Alger, 1980.
7. BELHIMER A, «Le pluralisme politique, syndical et associatif », *l'Algérie de demain : relever les défis pour gagner l'avenir*, 2008. Disponible sur <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/06420-etude.pdf>. consulté le 25/04/2017 à 18:36.
8. BERTRAND N, MOQUAY P., « la gouvernance locale, un retour à la proximité », In: *Économie rurale*. N°280, 2004. Proximité et territoires. Disponible sur http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5474. consulté le 14/01/2017 à 18:44.
9. BLACK A, « The concept of civil society in pre-modern Europe », dans S. Kaviraj et S. Khilnani (eds.), *Civil Society, History and Possibilities*, Cambridge, Cambridge University Press, à paraître ; et P. Pasquino, « Community and society », communication présentée à Birkbeck College, 1993.
10. BOUSSENA M, « Mouvement associatif en Algérie : sa création, la nature de son développement, et la mesure de sa contribution à la sécurité et au développement », *Revue des sciences humaines*, n°17, Université de Constantine, 2002.
11. BOUYACOUB A., « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », 1997. Disponible en ligne sur http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_21_8.pdf. Consulté le 28 à 23 :45.

12. COASE R. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, vol. 4, n° 16, novembre, traduction française : « La nature de la firme », *Revue française d'économie* n° 2, hiver.
13. DE SARDAN J-P O, ALOU M-T (éds) *Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1 : A la veille de la décentralisation*, CODESRIA et KARTHALA, 2009.
14. DE SARDAN O J-P, « Pouvoirs locaux, gouvernance et décentralisation en Afrique », *Les trois principales formes de gouvernances locales, le cas de l'Afrique de l'Ouest*, 2007, p 99. Disponible sur <http://www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP5-Olivier-de-Sardan.pdf>. consulté le 31/01/2017 à 16:40.
15. FIDA, *La gouvernance : une mise au point*, Conseil d'administration - Soixante-septième session, Rome, 8-9 septembre 1999. Disponible sur <https://www.ifad.org/documents/10180/2eacda65-7552-4970-90cc-be8c794f48a2>. consulté le 20/03/2017 à 15:45.
16. GENET J-P., « La genèse de l'État moderne », *Les enjeux d'un programme de recherche*, vol 18, n°1, 1997.
17. HACHEMI-DOUICI N, SI MOHAMMED D, « La problématique du développement économique local et la recomposition du territoire en Algérie : de la construction étatique à la construction libérale », Université Mouloud MAMMERRI de Tizi Ouzou. Disponible sur www.ummt0.dz/IMG/pdf/communication_colloque_ASRDLF.pdf. Consulté le 15/11/2016 17h15mn.
18. JEGARD F, « La gouvernance associative », 2009, p 4. Disponible sur http://www.asea49.asso.fr/doc_public/20140908_asso_Guide_pratique_usage_associations.pdf. Consulté le 28/01/2017 à 16:00.
19. KHELFAH B, « Le rôle de la participation des populations à l'amélioration de l'environnement urbain : le cas du quartier anarchique Arukad à M'sila », *Magazine urbain et techniques urbaines*, n°2, Université de M'sila, 2007.
20. LAKHDAR HAMINA Y, ABBAS L, « Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie », *Cinq Continents* 5, n°11, 2015.
21. LEFEBVRE R., NONJON M., « La démocratie locale en France », *Sciences de la société*, n° 60, 2003.
22. MABY J, « Gouvernance et territoires, actes du séminaire Gouvernance des terroirs du vin », UMR ADES Bordeaux, octobre 2008.

23. MAKOLO JIBIKILAY M, coordonnateur National de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation. Disponible sur <http://acpcongo.com/acp/la-decentralisation-est-le-pilier-de-la-gouvernance-locale-dans-le-processus-de-prise-de-decision-par-la-population-au-niveau-local/>. Consulté le 31/01/2017 à 09 :10.
24. MEZIANE A, « Le choix d'une nouvelle stratégie d'amélioration urbaine en Algérie : 2ème partie ». disponible sur http://www.elwatan.com/?page=article_print&id_article=59502. Consulté le 25/04/2017 à 15 :50.
25. MILOHIN D, « La gouvernance locale », Administrateur en Gestion des Projets et Développement Local Expert en suivi-évaluation axé sur les résultats. Disponible sur http://a-dtap.awepa.org/wp-content/uploads/2013/08/MILOHIN_GOUVERNANCE-LOCALE-POSSOTOME.pdf. Consulté le 16/01/2017 à 15:30.
26. MOREAU-DEFARGES P, « La gouvernance », Paris : Presses universitaires de France, collection « Que sais-je? », 2003.
27. MOREAUX A, « L'Etat sous la pression de la société civile ? », 20 Mai 2014, sur <http://www.affiches-parisiennes.com/l-etat-sous-la-pression-de-la-societe-civile-4249.html>. Consulté le 05/03/2017 à 17 :50.
28. MORIZE J, « Manuel pratique de vulgarisation agricole », *le technicien d'agriculture tropicale*, Maisonneuve et Larose, Vol 1, Paris, 1992.
29. MOULAERT F, NUSSBAUMER J, « La logique sociale du développement social », Collection géographie contemporaine, Presses de l'université du Québec, Québec, 2008.
30. OUSSALEM M-O, « Le développement local dans la wilaya de Tizi-ouzou : Potentialités, Contraintes et Perspectives », Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou, Revue Campus n°5, 2007.
31. PEQUEUR B. « Le développement local. Syros, Alternatives Economiques », In: *Économie rurale*. N°197, 1990.
32. PESQUEUX Y, « La notion de territoire », Colloque Propedia, Paris, Mai 2010.
33. PITSEYS J, « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 65, 2/2010.
34. PITSEYS J, « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Vol 65, Février 2010.
35. REIDEL M, « "State" and "civil society" », dans *Between Tradition and Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

36. SOLTANE K., « L'investissement local et Dynamique des territoires Cas de Constantine », Mémoire Présenté en Vue de L'obtention du Diplôme De Post-Graduation Spécialisée Option : Collectivités Locales et Développements, 2007.
37. TALBOT D., « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 29 avril 2006. Disponible sur <https://developpementdurable.revues.org/2666>. Consulté le 13 janvier 2017 à 21 :38.
38. TORRE A, « Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités », *pour*, N°209-2010, 2011.

Rapports

1. Rapport de la Banque Mondiale, « *Governance and Development* », Washington DC, 1992.

Thèse et mémoire

2. BELOGBI Z, « Adaptation du modèle macro-économétrique de Haque et alii à l'économie algérienne », Thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat d'état en sciences économiques, Université d'Alger, 2005.
3. SEHAB H, « Le conflit entre le tourisme et l'industrie dans la Daïra de Skikda », Thèse pour l'obtention du diplôme de Magister en Aménagement urbain, Université Bordj Badji Mokhtar d'Annaba, 2013.

Autres

1. BENABDERRAHMANE, Résumé cours Gouvernance locale Master I, Université de Constantine, 2013/2014. Disponible sur <http://politics-constantine.yolasite.com/resources/R%C3%A9sum%C3%A9%20Cours%20gouvernance%20locale%202013-2014%20Master%201.doc>. Consulté le 10/03/2017 à 15 :32.
2. LAHOUARI A., « Problématique de la société civile en Algérie : Quelques éléments théoriques et historiques », communication à l'occasion de Université d'été du CNES qui s'est déroulée du 1 au 3 septembre 2007.
3. 1^{ère} contribution de MIPMPEPI au débat sur la promotion du développement local en Algérie, Rapport n°1, Développement local : CONCEPTS, Stratégies et

Benchmarking, Septembre 2011. Disponible sur http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local_concepts_strategies_et_benchmarking.pdf. Consulté le 12/03/2017 à 20:07.

4. Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1998, Notre avenir à tous, Editions du fleuve / les publications du Québec, Montréal.
5. DESTATTE P « Prospective territoriale et gouvernance », directeur de l'Institut Jules-Destrée au séminaire Prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ? Paris, le 18 septembre 2003.
6. Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche. Disponible sur <http://www.forem.dz/index.php/fr/activites/v/126-lavenir-du-mouvement-associatif-en-algerie>. Consulté le 25/04/2017 à 18:18.
7. Food and Agriculture Organization (FAO), « Réforme Et Décentralisation Des Services Agricoles: Un Cadre Méthodologique », Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome, 2004.
8. MOUHOUBI N, « Les effets de la “non-participation du public” dans les grands projets urbains. Cas du projet de modernisation de Constantine », in GIS Démocratie et Participation, Actes des 4èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, Lille, 13 et 14 novembre 2015. Disponible sur <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/2029/>. Consulté le 26/04/2017 à 16 :42.
9. OCDE, Vers une croissance pro-pauvres, LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ, 2006
10. OCDE, Des citoyens partenaires: information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques, Paris, OCDE, 2002.
11. Politique Régionale en faveur du Développement Durable (PRDD), SOUTIEN AUX AGENDAS 21 LOCAUX : Rappel du dispositif, Haute Normandie, 2008.
12. Programme National de Développement Local (PNDL), Rapport final, « Étude : Clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation », Janvier 2011. Disponible sur http://www.pndl.org/IMG/pdf/01_Rapport_clarification_des_rols_et_responsabilites_des_ac.pdf. Consulté le 03/01/2017 à 09:45.
13. Province du grand Alger, Forum des associations, Algérie, 1998.
14. Traité de Maastricht en 1992,

Lois

1. Constitution de la république algérienne a été publiée au JORADP N°76 du 08 Décembre 1996, article N°43, du chapitre IV relative aux droits et libertés de créations des associations.
2. Journal officiel de la république algérienne, la loi N°87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations.
3. Journal officiel de la république algérienne, la loi N°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, JORADP N°53 du 05 décembre 1990.
4. Journal officiel de la république algérienne, la loi N°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.
5. Ordonnance 71-79, relative à l'association publiée en 1971, modifiée par l'ordonnance 72-21, relative à l'association du 7 juin 1972.
6. République algérienne démocratique populaire, la loi n° 81-01 du 02 Avril 1401, correspondant au 07 Février 1981, concernant le désistement des biens immobiliers à un usage résidentiel ou professionnel, commercial ou littéral relative à l'Etat et collectivités locales et les bureaux de promotion, la gestion immobilière, les institutions et les organismes publics, Journal officiel n° 06, 04 Février 1981.

Lite des tableaux

<i>Tableau N°01 : Evolution de la densité démographique dans la commune et de la wilaya de Bejaia (Hab/Km²).....</i>	52
<i>Tableau N°02 : Evolution de la population selon la dispersion géographique.</i>	52
<i>Tableau N°03 : Évolution de la répartition de la population de la commune de Bejaia par sexe</i>	53
<i>Tableau N°04 : la situation de l'enseignement primaire au niveau de la commune de Bejaia entre 2007 et 2015.....</i>	54
<i>Tableau N°05 : la situation de l'enseignement moyen au niveau de la wilaya de Bejaia entre 2007 et 2015</i>	55
<i>Tableau N°06 : la situation de l'enseignement secondaire au niveau de la wilaya de Bejaia entre 2007 et 2015</i>	56
<i>Tableau N°07 : représentation des échantillons de l'enquête</i>	63
<i>Tableau N°08 : répartition des acteurs selon le sexe.....</i>	65
<i>Tableau N°09 : Répartition des acteurs selon le niveau d'instruction</i>	66
<i>Tableau N°10 : répartition des organisations de la société civile par domaine d'activité</i>	67
<i>Tableau N°11 : répartition des enquêtés par leurs expériences dans le domaine</i>	67
<i>Tableau N°12 : les conflits entre les élus locaux et le mouvement associatif</i>	70
<i>Tableau N°13 : la participation active de la société civile/élus locaux dans la gouvernance locale</i>	75
<i>Tableau N°14 : les organisations de la société civile qui devrait être d'avantage associées aux actions de développement local</i>	76
<i>Tableau N°15 : les objectifs stratégiques fixés par la commune de Bejaia pour garantir le développement prospectif au niveau social et économique</i>	77

Annexes

Table de matière

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : le cadre conceptuel de la bonne gouvernance locale	3
SECTION 1 : les concepts clés de la gouvernance locale	4
1-1 Généralités sur la gouvernance locale	4
1-1-1 Origines de la gouvernance locale.....	4
1-1-2 Définition de la gouvernance locale.....	5
a. Le territoire.....	5
b. La gouvernance.....	6
c. La gouvernance territoriale.....	6
d. La gouvernance locale	7
1-2 Typologie de la gouvernance au niveau local	7
1.2.1 La gouvernance politique	8
1.2.2 La gouvernance administrative.....	8
1.2.3 La gouvernance économique	8
1.2.4 La gouvernance budgétaire et financière	8
1-3 Les modes de gouvernance locale	8
1.3.1 Le mode chefferial de gouvernance locale	9
1.3.2 Le mode associatif de gouvernance locale.....	9
1.3.3 Le mode communal de gouvernance locale	10
1-4 Les acteurs de la gouvernance locale	10
1.4.1 L'Etat.....	10
1.4.2 Les acteurs institutionnels	10
1.4.3 La société civile	11
1.4.4 Le secteur privé	11
1-5 Les indicateurs de la gouvernance locale	13
SECTION 2 : La bonne gouvernance locale et la décentralisation	14
2-1 Le contexte de la bonne gouvernance locale	14
2.1.1 Définition de la bonne gouvernance locale	14
2.1.2 La stratégie de la bonne gouvernance locale	15
2.1.3 La démocratie participative	16
2.1.4 Les éléments de la bonne gouvernance locale	17
a. La participation.....	17

b.	Primauté du droit.....	18
c.	La transparence.....	18
d.	Capacité d’ajustement.....	18
e.	Orientation du consensus	18
f.	Equité	18
g.	Efficacité et efficience.....	18
h.	Responsabilité	18
i.	Vision stratégique.....	19
2-2	Le développement local : une notion multidimensionnelle	19
2.2.1	Le développement agricole.....	19
2.2.2	Le développement territorial.....	20
2.2.3	Le développement local.....	20
2.2.4	Le développement durable.....	20
2.2.5	L’agenda 21 local : Un outil de développement local durable et d’exercice de la gouvernance.....	21
2-3	La décentralisation un des piliers de la gouvernance locale	22
2-4	Les formes de décentralisation	22
2.4.1	La décentralisation politique (la dévolution)	22
2.4.2	La décentralisation administrative (la déconcentration).....	22
2.4.3	La décentralisation fonctionnelle (la délégation)	23
2.4.4	La décentralisation structurelle (la privatisation)	23
2.4.5	La décentralisation fiscale	23
2.5	Les liens existants entre la gouvernance locale et le développement local et durable	24
	CHAPITRE II : la participation citoyenne et la gouvernance locale en Algérie : entre réalité et utopie	26
	SECTION 1 : la participation citoyenne en Algérie	27
1-1	Définition de la participation citoyenne en Algérie	27
1-2	Les étapes de l’évolution de la participation citoyenne en Algérie	27
1.2.1	La phase I.....	28
1.2.2	La phase II.....	28
1.2.3	La phase III.....	29
1-3	La place du mouvement associatif dans l’encadrement de la participation citoyenne	30
1.3.1	L’étape d’exclusion et marginalisation de la société civile	30
1.3.2	L’étape de la naissance de la société civile	30

a.	Histoire du mouvement associatif	31
b.	Définition du mouvement associatif	32
1-4	Le fonctionnement des associations	32
1.4.1	Les formes des associations.....	34
1.4.2	Les différents types d'associations.....	34
SECTION 2 : La gouvernance locale en Algérie.....		36
2-1	L'évolution de la décentralisation et le développement local en Algérie	36
2.1.1	Le plan triennal (1967-1969).....	37
2.1.2	Le plan quadriennal (1970-1973).....	37
2.1.3	Le plan quadriennal (1974-1977)	38
2.1.4	Les années hors plan (1978-1979).....	38
2.1.5	Le plan quinquennal (1980-1984).....	38
2.1.6	plan quinquennal (1985-1989).....	39
2-2	la problématique du développement locale en Algérie	40
2-3	le fonctionnement de l'administration en algérienne	41
2.3.1	la commune : une collectivité de base en Algérie	41
a.	définition de la commune	41
b.	organisation et fonctionnement de la commune	42
c.	les compétences de la commune	43
2.3.2	la wilaya : une collectivité publique territoriale.....	44
a.	définition de la wilaya	44
b.	organisation et fonctionnement de la wilaya	44
CHAPITRE III : la commune de Bejaia : la participation citoyenne et la gouvernance locale		48
SECTION 1 : Présentation de l'espace d'étude		49
1-1	Historique de la commune de Bejaia	49
1-2	Evolution de la population	50
1.2.1	Répartition de la population de la commune de Bejaia selon la dispersion géographique.....	52
1.2.2	Répartition de la population de la commune de Bejaia par sexe.....	53
1-3	Environnement socioéconomique de la commune de Bejaia	53
1.3.1	L'éducation	53
a.	Primaire	54
b.	Moyen	55
c.	Secondaire	56

1.3.2	Les infrastructures	56
1.3.3	l'économie dans la commune de Bejaia	57
SECTION 2 : présentation de l'enquête de terrain.....		60
2-1	L'objectif de l'enquête de terrain	60
2-2	Démarche méthodologique de l'enquête de terrain	60
2.2.1	L'échantillonnage.....	60
2.2.2	Enquête par questionnaire et sa structure	61
a.	Le contenu du questionnaire	61
b.	La structure du questionnaire	61
2-3	Déroulement de l'enquête	62
2-4	Les difficultés rencontrées	63
SECTION 3 : présentation et interprétation des résultats de l'enquête		65
3.1	identification de la personne enquêté.....	65
3.2	perception de la notion de gouvernance.....	68
3.3	la participation de la société civile dans la gouvernance locale.....	71
3.4	avis de la société civile/élus locaux sur la gouvernance locale	75
3.5	constat général	79
Conclusion générale		82
Bibliographie		
Liste des tableaux		
Annexe		

Résumé

La gouvernance locale est indispensable à la réflexion et la bonne application des enjeux du développement car elle comprend les mécanismes et les institutions qui facilitent l'exercice des droits légaux aux profits des citoyens.

L'association est une organisation humanitaire ses membres s'activent pour un but non lucratif. Elles mènent à des actions d'utilité publique ou d'intérêt général, elles participent activement au développement local et apportent des éléments de réponses inédites à des besoins sociaux importants.

Ce modeste travail nous a permis d'avoir une idée générale sur la gouvernance locale au niveau de la commune de Bejaia, nous avons pu synthétiser à travers notre enquête que les OSC sont marginalisées dans la gouvernance locale. Cela signifie que le système participatif de la gouvernance locale n'est plus efficace, ceci est dû à la non disposition des collectivités locales (la participation citoyenne est limitée par l'Etat)

Mots clés : gouvernance locale, bonne gouvernance, élus locaux, participation citoyenne, développement local, société civile.